

**POUR UNE EVALUATION EQUITABLE
DU CULTE DU BOUDDHISME
DE NICHIREN EN FRANCE**

ANNEXES

Sceaux, le 26 janvier 2009

ANNEXES

ANNEXE 1

Documents divers relatifs à D.-L. Blanc, initiateur des soupçons envers la Soka Gakkai. (dont Les Dossiers du Canard enchaîné : *Le grand bazar du bizarre*. juillet 1990. "New Age. Gourous. Voyantes. Sectes. OVNIS. etc.")

ANNEXE 2

Lettre de l'association Nichiren Shoshu France en date du 8 juillet 1985 à Alain Vivien, député.

ANNEXE 3

Lettre d'Alain Vivien du 17 juillet 1985 à l'association Nichiren Shoshu France.

ANNEXE 4

Liste exhaustive des critiques et accusations relevées envers le mouvement Soka Gakkai dans les différents rapports parlementaires et autres documents officiels.

ANNEXE 5

Lettre de l'association Soka Gakkai France en date du 11 mars 1996 à Alain Gest, député, président de la Commission d'enquête parlementaire sur « Les sectes en France ».

ANNEXE 6

Lettre d'Alain Gest du 26 mars 1996 à l'association Soka Gakkai France.

ANNEXE 7

Lettre de l'association Soka Gakkai France en date du 30 juin 1999 au Président de la Commission d'enquête parlementaire sur « Les sectes et l'argent ».

ANNEXE 8

Lettre de Jacques Guyard du 10 août 1999 à l'association Soka Gakkai France.

ANNEXE 9

Lettre de l'association Soka Gakkai France en date du 19 juillet 2006 au président de la MIVILUDES, et ses annexes.

ANNEXE 10

Extrait du *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire 2006 relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire sur la santé des mineurs*, intitulé « *L'enfance volée. Les mineurs victimes des sectes* » (rapport n°3507, déposé le 12 décembre 2006), p. 39.

ANNEXES 11

Courrier du 6 octobre 2006, en réponse au questionnaire de Mr Georges Fenech, président de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale, sur l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et morale des mineurs.

ANNEXE 12

Lettre de M. Arnaud HAMELIN, Président de Sunset Presse, Président du Syndicat des agences de Presse télévisée, Président de la Fédération française des agences de Presse, concernant le documentaire coproduit avec la société Galaxie Presse, intitulé « l'affaire Akira OJIMA ».

ANNEXE 13

Etude sur la vie familiale des pratiquants du culte du bouddhisme de Nichiren, réalisée sous contrôle d'huissier, décembre 2006.

ANNEXE 14

Lettre de Jean-Michel Roulet, Président de la MIVILUDES, au Président du Consistoire Soka du bouddhisme de Nichiren, en date du 21 mai 2008.

ANNEXE 15

Décision du Préfet des Hauts-de-Seine, datée du 9 novembre 2007, autorisant deux donations à l'Association cultuelle Soka du Bouddhisme de Nichiren, reconnaissant ainsi officiellement à l'association son caractère exclusivement cultuel au sens de la loi du 9 décembre 1905.

ANNEXE 16

Circulaire du Premier ministre relative à la lutte contre les dérives sectaires, datée du 27 mai 2005 (JORF n°126 du 1 juin 2005 page 9751).

ANNEXE 17

Circulaire du ministère de l'Intérieur, relative à la lutte contre les dérives sectaires, 25 février 2008 (NOR/INT/A/08/00044/C).

ANNEXE 18

Extraits de l'audit financier réalisé par un cabinet extérieur en janvier 2007.

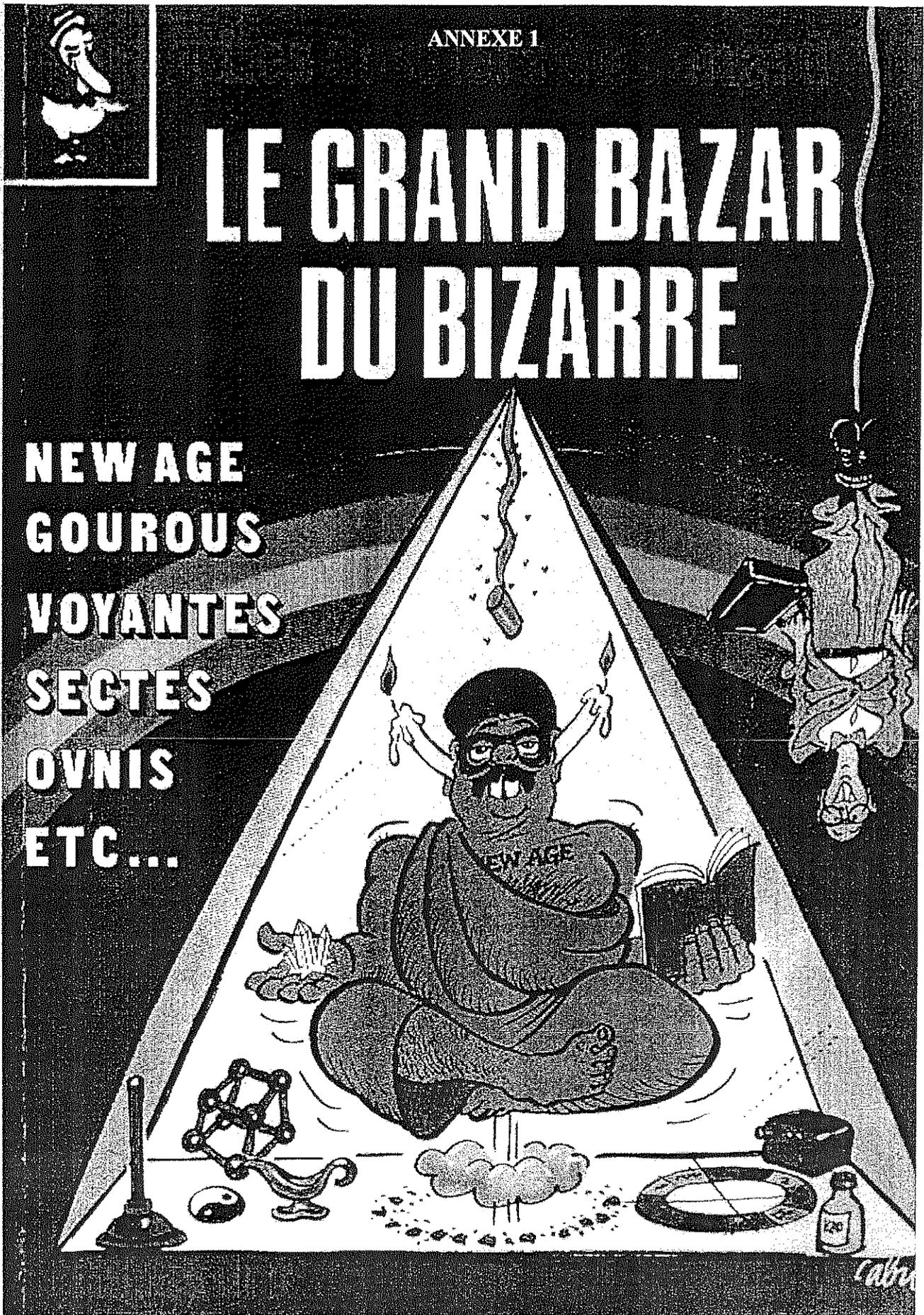
ANNEXE 19

Certificats de reconnaissance nationale ou d'appartenance aux Unions bouddhistes nationales (Allemagne, Angleterre, Autriche, ...)

ANNEXE 1

LE GRAND BAZAR DU BIZARRE

**NEW AGE
GOUROUS
VOYANTES
SECTES
OVNIS
ETC...**



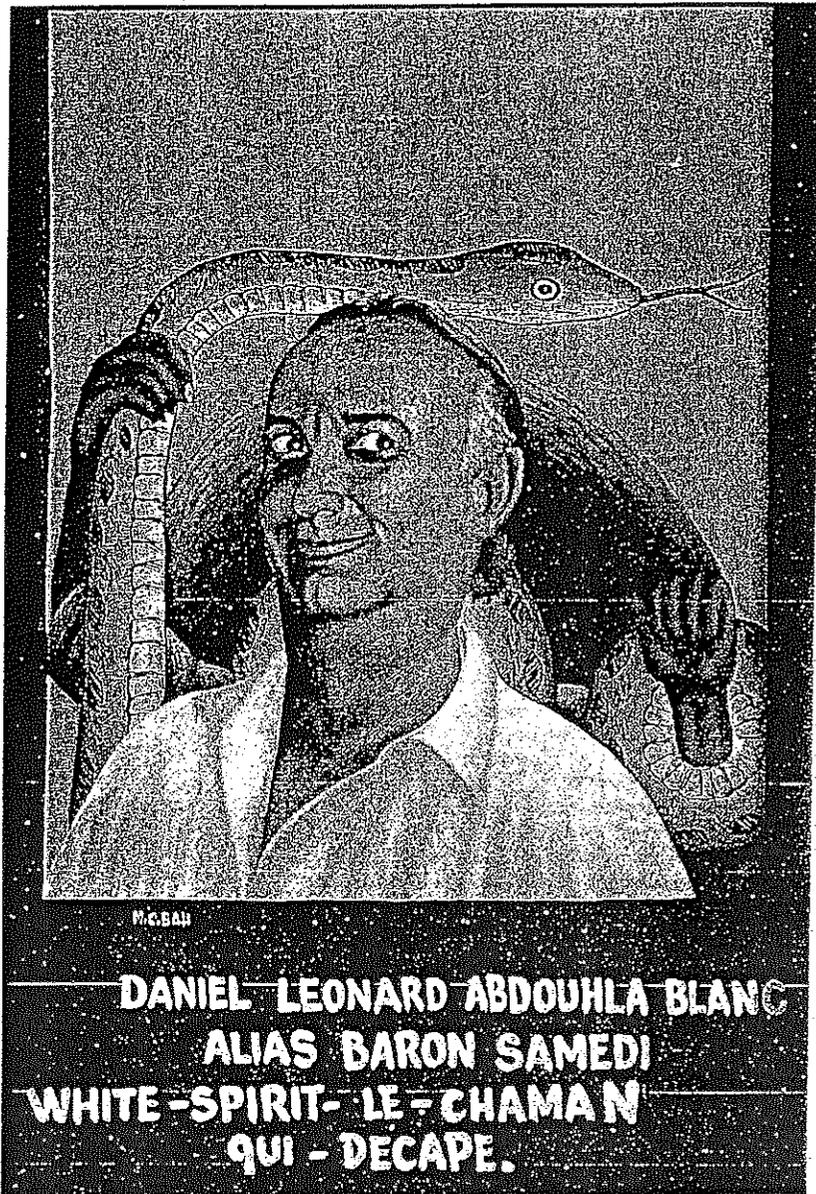
SERVIR FRAPPÉ

Daniel Léonard-Blanc, ce gourou qui rit des gourous, gouroute quand même un tas de cadres et de chefs d'entreprise. Ça marche pour lui ; pour eux, on ne sait pas.

LS en ont plein la bouche... du néo-cortex et du cerveau limbique, le premier pour les concepts, le deuxième pour les émotions, et de l'hypothalamus pour les pulsions. Ils répètent la leçon comme des gamins, se gargarisent des choses entendues le matin. En remettent sur l'efficacité de la dynamique des affects pour soutenir la mémoire de l'entreprise. Avec son grand numéro de défense et illustration du soft – « matière grise inspirée » produite donc par les trois cerveaux – Daniel Léonard-Blanc, alias Baron Samedi-White-Spirit-le-chaman-qui-decape, a visiblement fait tilt.

L'un est responsable de ceci à la Lyonnaise des eaux, l'autre de cela chez Framatome, un troisième officier de marine... bref, toute une brochette de bien comme il faut encostumés, disposés à être surpris par des rudiments concernant la différence entre les fonctions du lobe droit et du lobe gauche contenus dans leur crâne. La pause déjeuner prend fin. Au CRC (Centre de recherches des cadres), un château dans un parc somptueux aménagé en « point de rencontres des équipes dirigeantes », Daniel Léonard-Blanc est sûrement le seul des professeurs à débarquer avec une camionnette remplie d'accessoires, oriflammes et toiles naïves.

Il a promis un « rituel » pour commencer l'après-midi. Au sous-sol, dans une salle voûtée, des bougies sont allumées. Blanc a revêtu une large veste de coton colorée. Une main gantée de noir, l'autre de blanc, il sort d'un coffre en bois peint le haricot fondamental, une cosse géante d'hibiscus, une gourde enveloppée de tissu et une ancienne bouteille à eau de seltz bleue. Enfin un napperon : « chemin de table dialectique »... A ce point, chacun va frapper sur un énorme gong le coup du troisième millénaire. La conviction y est. Les cadres écoutent une description de « la marelle de la réalité ». Léonard-



*Plus le gourou est allumé,
plus il illumine
ses adeptes.*

RMO : LE TRAVAIL TEMPOREL



CE doit être le patron d'entreprise le plus gourouté de France: Marc Braillon, pédégé de RMO, l'une des plus grosses boîtes d'intérim (qui commence à faire de l'ombre à Manpower), ne jure plus que par Léonard-Blanc. « Je suis un être relativement primaire, sans beaucoup d'intelligence, confie ce patron, dont l'ascension s'est faite à a force du poignet, en commençant par le nettoyage des locaux du « Dauphiné libéré », puis en sponsorisant le boxeur Jacquot. Je m'appuie sur des conseillers. J'ai pensé que quelqu'un pourrait penser à l'avenir pour moi: lui! »

Il faut dire qu'en 1981, terrorisé par l'une des 110 propositions du candidat Mitterand qui prévoyait la suppression du travail temporaire, Marc Braillon avait contacté le gourou, qui avait rassuré: le primat de l'économique sur le politique n'est pas consommé, rien ne pourrait détruire l'intérim! Révision vérifiée. Depuis, Marc Braillon est sous influence, et envoie tous les deux mois ses cadres aux séminaires de Léonard-Blanc, dont il a fait son conseiller personnel. Pas chien, celui-ci lui a promis qu'en l'an 2000 RMO serait la première boîte d'intérim en Europe...

Blanc embraye, passe à la cosmisation. Demande à tous de tourner sur eux-mêmes. Et crache aux pieds de chacun d'un air pénétré un peu de mamiouta, boisson au rhum, puis leur glisse autour du cou une coquille Saint-Jacques et un petit sachet contenant une gousse d'ail. Ils tournent toujours. Un grand saladier passe. « Respirez, sentez... normalement on se trempe dedans, c'est du bain de chance. Oui, il y a du rhum, mais surtout des plantes. Sept plantes, dont une que les Hébreux utilisaient déjà. » Il distribue à chacun un petit palet de verre dûment trempé dans le bain. La main de la chance, symbole arabe, est sculptée dans le verre. « Dopez votre environnement en soft », poursuit le maître avec ses cheveux gris tirés en arrière et attachés en une minuscule natte.

Dernier cadeau, dernier gri-gri, une grande cuillère en bois blanc brut: « Vous la regardez côté manche, c'est un phallus, de l'autre côté, un pubis. Il faut donner du sens aux objets les plus simples. » Les cadres regardent leur spatule. Miffie, mi-raisin, gentils. La journée pourra se poursuivre sur le thème de l'Europe gagnante, un scénario où les Japonais en prendront pour leur grade. « Les samourais? Des voyous. Les cow-boys? Des vachers. Tandis que le génie profond de l'Europe est celui des conquistadores. L'Europe doit retrouver le sens de l'épopée. C'est tout. »

Avec son verbe joyeusement convaincu, le même Léonard-Blanc, quinze jours plus tard à l'hôtel Lutétia, invoque, pour le Syndicat professionnel des déménageurs, les trois esprits des divinités ludiques: Magouille, Gougniaffe et Sémaphore (l'astuce, la débrouillardise et le signifiant). « En plus, ça marche, dit-il en rigolant; j'appelle ça une croisière subliminale. » S'il se fait payer cher? « 30 000 F pour une heure et demie. Au CRC, 9 000 F la journée, mais je leur fais un cadeau. » « Moi, un gourou? Gourou de merde, oui! Je me moque de moi-même. Il est bon de mettre les gens dans une situation de doute. Ils se demandent si c'est de la vache ou du cochon. Ils disent "Blanc, il faut en prendre et en laisser". Ça ne m'empêche pas d'avoir la foi dans tout ce que je raconte. Le management du troisième millénaire sera affaire d'épanouissement, ça ne veut pas dire béatitude de cul-béni, mais régulation des conflits. Les cadres ignorent l'univers des énergies et que toute situation a une autre dimension. Ils ne savent pas décoder faute de culture symbolique. Si je caresse la

bouche et les cils d'une femme, je vois une rive et une savane. La femme cosmique c'est la Terre. Si je prends un verre, je dis que c'est une coupe, c'est autre chose, non? En une seconde on passe du high tech au high touch, de l'information à l'éducation. »

Daniel Léonard-Blanc, qui a ses entrées au CNPF, est conseiller d'une dizaine de grands patrons, dont ceux de RMO, Chanel ou Bongrain. Il organise des stages en Lozère, ou encore à Santa Fe et à Haïti, où il a aussi des « bases ». Comme à ses yeux les religions sont des technologies de pointe, il est aussi bien soufi que bouddhiste. Chaque année, quelques happy few l'accompagnent dans son monastère vaudou à Haïti. Des retraites de trois semaines: « Ça, c'est réservé aux présidents, qui n'ont plus à faire leurs preuves! »

Pour le courant, il propose le stage Dionysos: « Cinq jours dans un moins cinq-étoiles, et aussi cher qu'un cinq-étoiles. Pas de tennis, pas de WC, les gens se lavent dans une cuvette en Gilac comme de pauvres Africains, et vont dans les bois pour le reste. Au début, ils se grattent la tête, puis ils changent leurs grilles de lecture. Il n'y a pas d'espace pauvre, il n'y a que des espaces pauvrement regardés! »

En ce qui concerne le stage Marco-Polo — trois jours trois nuits d'initiation au mental des grands marchands —, Blanc se vante d'avoir piqué à la secte japonaise de la Sokagakaï ses mantras et ses mandalas. « Ça leur casse leur système, à ces dangereux. Ils sont comme des barbares qui nous envahissent avec leurs techniques sur le mental. Je démystifie tout ça. Les mantras, c'est du chant grégorien, et les mandalas, des icônes du Moyen Age. » Léonard-Blanc fait toujours promettre à ses recrues le secret sur les pratiques et rituels qui leur sont révélés pour développer leur énergie vitale, leur intuition et leur chance. « C'est bien un secret, parce que c'est lourd à garder. Ça vous travaille. Ça crée une tension intérieure. »

Ces temps-ci, Léonard-Blanc transforme son lieu d'Erosville en Lozère en base de science-fiction avec laboratoire et télescope. « Je vais me faire vendeur d'étoiles, oui, marchand. Chacun pourra choisir dans la galaxie l'étoile qui lui plaît le plus. C'est bien, pour un président d'entreprise qui a 30 000 personnes sous ses ordres, de savoir qu'il a repéré sa bonne étoile. »

Acheter sa bonne étoile? Et pourquoi pas sa place au Paradis?

LES DOSSIERS DU CANARD



EROSVILLE . CHAMP OUVERT ETE 1980

DATE	du 1er juillet au 10 août 1980
LIEU	Athanon d'Erosville Les Choisinets - 48300 LANGOGNE 1300m d'altitude
	<ul style="list-style-type: none">- absence totale de confort moderne- présence de l'autre confort
ESPACE	<ul style="list-style-type: none">- une ferme en cours de restauration écotechnique- une communauté ludique de voisinage avec les habitants des alentours- un noyau d'influence ludique sur une petite vallée de cinq clochers
PARTICIPANTS	<ul style="list-style-type: none">- les "familiers" qui séjournent dans l'Athanon- les "visiteurs" qui s'installent en satellite autour de l'Athanon et participent à certaines activités ludiques
ACTIVITES LUDIQUES	Au cours du CHAMP OUVERT ETE 1980, parmi les cinq activités ludiques fondamentales seront particulièrement pratiquées : <ul style="list-style-type: none">- L'ATELIER INITIATIQUE CONCORDE- L'HYPOTHALANUS MUSIC HALL<ul style="list-style-type: none">- la Fête des Etoiles (le 7 juillet)- Rencontres du Troisième Type (fin juillet-début août)- LE CHANTIER AKENATON<ul style="list-style-type: none">- autoconstruction d'habitacles- restauration écotechnique de la ferme
REGLE ABSOLUE DES ATHANORS	<ul style="list-style-type: none">- il n'y a pas de rapports marchands dans un Athanon : "l'argent ne circule pas"- les rapports de production sont ceux de l'économie parallèle de gratification
ORIENTATION PARTICULIERE DE L'ESPACE D'EROSVILLE	<ul style="list-style-type: none">- LE DESIR : il faut en avoir-en-vie- LE GENIE : l'individu peut être talentueux, seul le groupe est génial.- LA GOUNIAFFE : on réalise immédiatement sur place, avec ce que l'on a, avec ce que l'on sait, et avec qui on est, sans attendre d'avoir, pour oser produire, les matériaux et les outils adéquats, de meilleures connaissances, des techniciens qualifiés.

Athanon de Gratisbourg : 3, rue Saint-Yves, 75014 Paris - Téléphone 327 12 77
Athanon d'Erosville : Les Choisinets, 48300 Langogne



CLUB

GONG

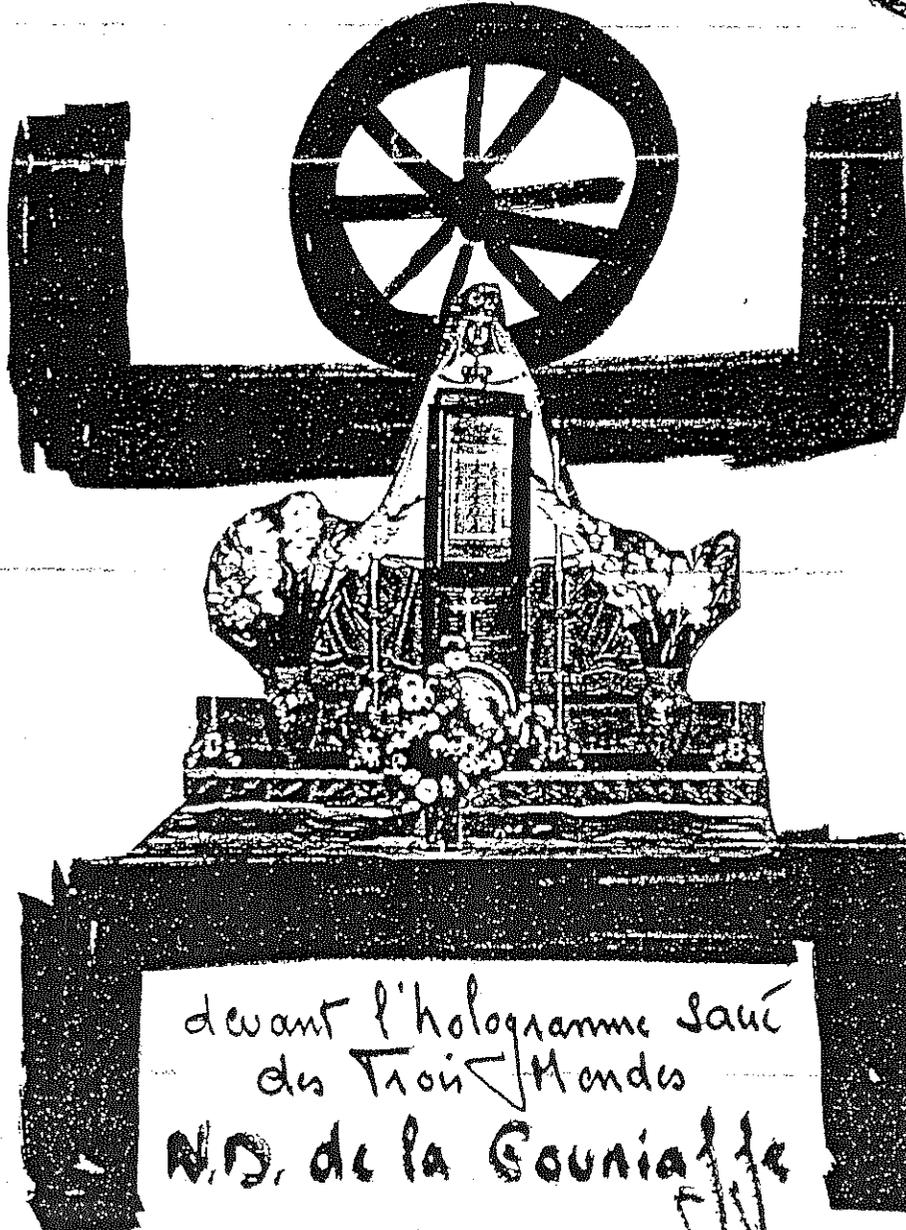
Association loi 1901 d'éducation ludique pour l'innovation

Vendredi 17 Décembre
à partir de 20h

Athanon de Gratiembourg

3, RUE SAINT-YVES, 75014 PARIS - TEL 327-12-77

Rencontres du Troisième Type



devant l'hologramme sacré
des Trois Mondes
N.D. de la Gouniaffe
Vierge Noire du Dix Etats

Athanon de Gratiembourg
3, rue St-Yves
75014 PARIS
☎ 327-12-77

Athanon d'Érosville
Les Choleinats
48300 LANGOGNE - Lozère
☎ (65) 69-14-80

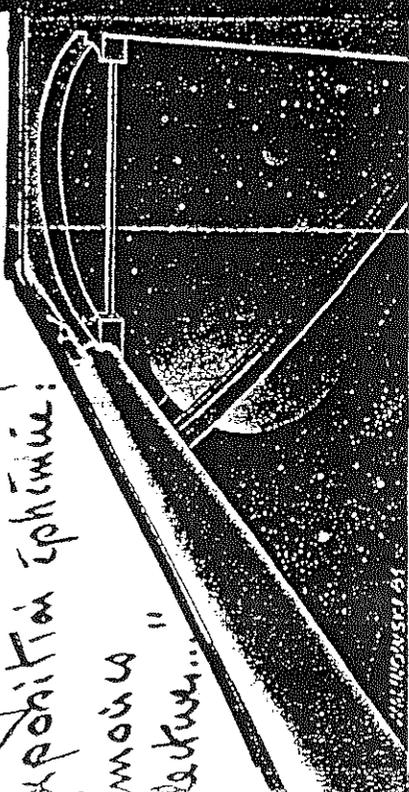
Athanon 2001
Rt. 2
SANTA FE
New Mexico 87501
USA

Athanon d'Outre-Sens
Petit Goave
HAÏTI

Leila Initiatives Concorde

2 galeries symétriques : contact
à position éphémère :

moins "lectures..."



Sophie Buisson

présentation :

le Symbolisme

de

"Encore un
Vercors"



22^e Association des Amis de France

- avec Robert Bat
évocation et accueil de
pour le

Moro

Naba

Koungui

• bataille

de
deuil

Haute-Volta

DECES DE L'EMPEREUR DES MOSSI

Ouagadougou (Reuter). - Le Moro Naba Koungui, empereur des Mossi, ethnies majoritaires en Haute-Volta, est décédé, mercredi 8 décembre, à l'âge de cinquante-deux ans. Trente-sixième souverain d'une dynastie dont un des aïeuls, Kouka Koutou, signa le « traité de paix et de protectorat » avec la France, le 20 janvier 1897, le Moro Naba Koungui avait été intronisé en 1957. Il était président du conseil supérieur du Syndicat national des chefs coutumiers de Haute-Volta.

Les forces de l'ordre ont éliminé puis évacué, mercredi, le marché central afin d'éviter d'éventuels pillages, désordres qui suivent généralement le décès d'un Moro Naba.

[Fortement structurée, la chefferie des Mossi a résisté à l'épreuve du temps et cohabite de façon relativement harmonieuse avec les structures politiques de types modernes. Le Moro Naba, empereur des Mossi installé à Ouagadougou, a présidé sur les Naba des autres centres du pays des Mossi, qu'il s'agit de Yatenga Naba installé à Ouahigouya ou du Tenkodogo Naba, dont la résidence est à Tenkodogo. Bien que ses pouvoirs politiques se soient progressivement amoindris au point de disparaître, le Moro Naba a longtemps continué d'exercer une certaine influence, également en déclin depuis la proclamation de l'indépendance voltaïque. Il a néanmoins conservé une Cour et est assisté d'un certain nombre de « ministres », qui constituent une sorte de conseil privé. Son autorité n'est pas négligeable en matière de justice coutumière pour les litiges mineurs. Enfin, le Moro Naba, bien que musulman, est le chef d'une religion animiste.]

23^e Association des Bouddhistes de France

- Pratique du Mandala alternatif de Nichiren Daishonin par la Méthode du Lotus Béla
- Vidéo flash : de la révolution industrielle à la Troisième Révolution



Karl Marx

John M. Keynes

- Ganga et Tambo avec Steve

- exécution d'entraînements pour l'UC du Vercors

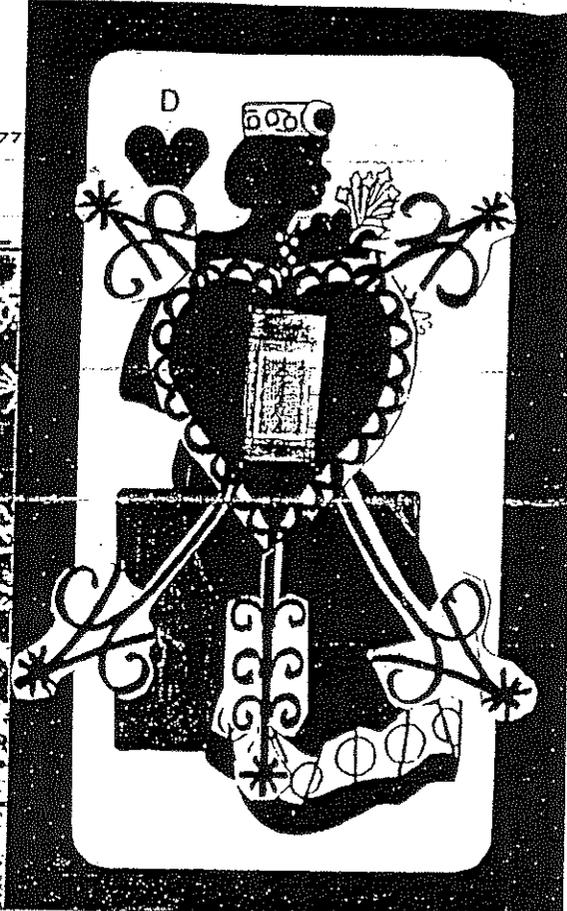


CLUB
GONG

Association loi 1901 d'éducation ludique pour l'Innovation

3, RUE SAINT-YVES, 75014 PARIS - TEL. 327-12-77

Viage Noire des Dix Etats



20 mai 1974
CEREMONIE
VAUBOU
à l'ATHANOR



« Jolie rayonnante des contemplatives : elles étaient 3000 à Avila présentant les 15000 cloitrées de tout le pays pour accueillir Jean-Paul II qui leur a dit : « Vos couvents sont des centres d'accueil pour ceux qui aspirent à une vie simple et transparente, vie qui contraste avec la société de consommation où l'on risque de perdre le sens de l'absolu et du divin. »

Centre de la Nichiren Shoshu Européenne à Trets

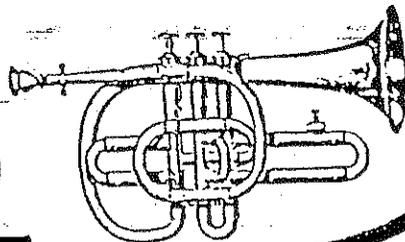
Vendredi 19 Novembre 82
'Rencontres du Troisième Type'
à l'ATHANOR de Gratisbourg

Athanor de Graillebou
3, rue St-Yves
75014 PARIS
☎ 327-12-77

Athanor d'Érosville
Les Choisinets
48300 LANGOGNE - Lozère
☎ (66) 69-14-80

Athanor 2001
Rt. 2
SANTA FE
New Mexico 87501
USA

Athanor d'Outre-Sens
Petit Goave
HAÏTI



CONFIDENTIEL

JEAN FAURE

1982

323

46^e SEMAINE

ENDREDI

19

(11) NOVEMBRE



14

Rencontres
du Troisième Type
à l'Athana de
Gatibong

19. Vannissage "Dix toiles
éphémères" de Jean-
François De Bus

21. Jean Faure : "10
images au jeu de carte"

22. Cérémonies (Bouddhisme
Ethérique - Animisme)

Bien amicalement
Bons Baisers.

Jf de Bus

M. Max St-LÉGER
VOYANT - MEDIUM

MAGIE HAITIENNE

Protection contre danger farces maléfiques
Uni les uns aux autres

Réussites décisives : Travail, examens, contentieu
Réconciliation des amoureux, Bains de chance

Mariage, enfants
Défi aux mensonges

ANNEXE 2

Recommandée avec AR

Monsieur Alain Vivien
Député
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Sceaux, le 8 juillet 1985

Monsieur le Député,

Dans votre Rapport au Premier Ministre " Les Sectes en France, Expressions de la Liberté Morale ou facteurs de manipulations ? ", vous évoquez la Nichiren Shoshu en page 71 (du texte publié par la Documentation Française).

Après l'avoir qualifiée de "secte pseudo-bouddhique", vous retenez contre elle "la particularité d'être désavouée constamment par l'Association des Bouddhistes de France", et, en une quinzaine de lignes, vous citez un extrait d'une lettre adressée au Président de la Soka Gakkai Internationale par cette "Association des Bouddhistes de France"; là se termine votre "étude" de notre "secte".

Bref, le lecteur en retire l'impression que vous ratifiez le point de vue plus que critique sur notre compte, exprimé dans la lettre de cette "Association"; en douterait-il que la conclusion générale du chapitre vous fait dire à la ligne suivante : "Face à ces réalités ..."

Vous ne serez pas étonné que votre Rapport, en ce qu'il nous concerne, nous ait plongé dans la tristesse et nous ait même donné l'impression d'une véritable agression à notre égard.

Nous constatons en effet que vous avez rangé notre mouvement au nombre des organisations dont vous dénoncez, à juste titre, les "phénomènes aberrants" dont elles sont le théâtre, alors que visiblement vous n'avez pas pratiqué à notre égard l'objectivité que nous sommes en droit d'attendre de quiconque, au nom de la République, traite des questions de conscience et de religion.

Il est surprenant que vous ayez voulu statuer sur notre cas sans prendre le soin de nous rencontrer, en ne vous appuyant que sur la correspondance adressée le 25 décembre 1982, par "l'Association des Bouddhistes de France".

Que représente cette Association ?

Il est difficile de connaître la situation du Bouddhisme en France. Tout au plus peut-on dire qu'à côté d'un courant vietnamien (pratiqué essentiellement par les réfugiés vietnamiens ou cambodgiens), il existe un courant tibétain, représenté par quelques dizaines d'étudiants et de professeurs souvent d'origine tibétaine, et, en dehors de cela, deux écoles réellement organisées : le courant zen et le nôtre qui, de loin, regroupe le plus grand nombre de pratiquants.

.../... 1

Entre ces divers mouvements, il n'y a, à notre connaissance, aucune espèce de relations. Il n'existe pas de relation "gallicane" dans le bouddhisme pratiqué en France.

C'est dire qu'une "Association des Bouddhistes de France" soulève, par sa seule existence, la question de sa représentativité. Et, partant, de sa crédibilité.

Avouons, pour ce qui nous concerne, qu'elle constitue un fait précis que nous connaissons bien, à savoir l'hostilité désolante que nous manifeste, depuis de longues années, l'un de nos anciens pratiquants, Monsieur Daniel Léonard BLANC. Vous trouverez d'ailleurs en annexe quelques aspects de ses activités, à travers, par exemple, "L'Association Loi 1901 d'éducation ludique pour l'innovation", organisatrice de "stages d'entraînement à la mentalité innovante" à "Froville".

En un sens, nous regrettons presque que vous ne vous soyez pas intéressé davantage, outre à sa lettre précitée du 25 décembre 1982, à ce que votre référence, Monsieur Daniel Léonard Blanc, qualifie "d'orientation particulière de l'espace d'Eroville" avec le commentaire suivant :

- " LE DESIR : Il faut en avoir-en-vie
- " LE GENIE : L'individu peut être talentueux, seul le groupe est génial
- " LA GOUNIAFFE : On réalise immédiatement sur place, avec ce que l'on a, avec ce que l'on sait, avec qui on est, sans attendre d'avoir, pour oser produire, les matériaux et les outils adéquats, de meilleures connaissances, des techniciens qualifiés."

Cette injustice dont nous pensons être les victimes nous paraît d'autant plus navrante qu'elle est en vérité inutile. Tous ceux qui se sont intéressés au bouddhisme connaissent l'existence du courant représenté par la Nichiren Shoshu, issu au 13ème siècle de la prédication du moine Nichiren Daishonin, et développé au 20ème siècle, grâce à la création au Japon de la Soka Gakkai en 1930.

Qualifier la Nichiren Shoshu, ainsi que vous le faites dans votre Rapport, de "secte pseudo-bouddhique" est donc tout simplement une erreur scientifique.

Quant au rôle et à la place qu'ont aujourd'hui la Nichiren Shoshu et la Soka Gakkai dans la "vie civile japonaise" (pour reprendre l'une de vos expressions), tout bon connaisseur du Japon contemporain saura vous éclairer à ce sujet. (Voir en annexe la présentation de la Nichiren Shoshu tirée de l'Encyclopédie Britannica).

L'essentiel est de savoir que plusieurs millions de japonais sont pratiquants du courant bouddhique le plus dynamique existant actuellement dans ce pays. A lui seul ce fait devrait normalement valoir le respect. Nous croyons savoir qu'il est peu de catholiques au Japon, mais qu'ils y sont considérés avec dignité.

Pour obtenir ce respect en France, la Nichiren Shoshu s'autorise du ralliement à son idéal de milliers de pratiquants et sympathisants. Qu'importe que leur nombre aujourd'hui, en France ou en Europe, soit loin d'atteindre ce qu'il est aujourd'hui au Japon.

.../... 2

Nous ne pouvons hélas achever cette mise au point sans dire quelques mots des griefs diffamatoires formulés contre nous par Monsieur Daniel Léonard Blanc. Et, puisqu'en l'occurrence nous sommes les "accusés, nous tenons à répondre précisément sur chacun des points que soulève votre Rapport et la conclusion que vous en donnez.

VIE SOCIALE

Peut-on viser à la libération intérieure de l'homme par des pratiques de "fanatisation" et de "rupture sociale" ?

Vous ne pouvez ignorer qu'il n'existe, dans notre organisation, aucune vie communautaire, cause essentielle d'une rupture avec la société et ses activités. Bien au contraire, tout dans le Bouddhisme de Nichiren Daishonin, pousse l'individu vers la société. A ce sujet, Nichiren Daishonin écrivait à ses disciples : "Considérez votre travail comme le Sûtra du Lotus", car, n'est-il pas dit dans ce sûtra : "Toute loi du monde ne saurait être distinguée de la Loi bouddhique."

C'est pourquoi la pratique essentielle d'un membre de la Nichiren Shoshu est avant tout une expérience individuelle. Chaque famille possède un autel bouddhique personnel devant lequel s'effectue, matin et soir, la lecture quotidienne des deux chapitres fondamentaux du Sûtra du Lotus, suivie de la récitation de son titre : Nam Myoho Renge Kyo.

"La rupture des liens avec la famille" est, dites-vous, l'une des caractéristiques des sectes. Comment ne vous approuverions-nous pas, nous qui n'avons de cesse, sur la base des enseignements du Bouddhisme de Nichiren Daishonin, de souligner, en maintes occasions, l'importance de la famille et la nécessité pour ceux qui ont "coupé les ponts", quelles qu'en soient les raisons, de renouer ces liens indispensables à l'équilibre de l'individu. L'importance que le bouddhisme accorde à la famille est tel que les religieux eux-mêmes sont mariés et vivent une vie familiale semblable à toute autre. Les pratiquants, quant à eux, vérifient quotidiennement dans leur vie de remarquables transformations de situations conflictuelles entre époux, ou entre parents et enfants, devenues aujourd'hui source de joie et d'épanouissement.

Sur ces deux points essentiels, voilà qui est non seulement notre conception, mais également la réalité vécue que plusieurs millions de pratiquants de par le monde peuvent aujourd'hui attester.

Rien, en tout état de cause, qui ressemble, de près ou de loin, en quoi que ce soit aux mouvements auxquels vous nous liez dans votre Rapport.

UNE NOTORIÉTÉ INTERNATIONALE

Pour répondre à la large diffusion mondiale du Bouddhisme de Nichiren Daishonin depuis les années 60, et pour favoriser la réalisation de ses idéaux, la Soka Gakkai Internationale (S.G.I.) fut créée le 26 janvier 1975 avec, à sa tête, M. Daisaku Ikeda. Dans cet esprit la Nichiren Shoshu Française participe à ce vaste mouvement international pour la paix, la culture et l'éducation.

.../... 3

Depuis plus de dix ans, localement ou sur la scène internationale, s'accroissent les témoignages en faveur des actions entreprises par notre organisation mondiale en vue du rapprochement des peuples, grâce à d'innombrables échanges culturels de tous niveaux, régional, national et international, grâce également à de fructueux échanges éducatifs réalisés entre les plus grandes universités de réputation mondiale et l'université Soka.

C'est ainsi qu'en février 1983 la S.G.I. fut reconnue Organisation Non Gouvernementale à statut consultatif, par décision du comité des O.N.G. réuni au siège des Nations Unies à New-York.

Le 8 août 1983, M. Daisaku Ikeda recevait la Médaille de la Paix décernée par les Nations Unies, accompagnée d'un message de M. Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies, que nous joignons, annexé à la présente.

En effet, c'est pour soutenir la campagne mondiale sur le désarmement décidée par les Nations Unies, et à laquelle ont souscrit les Etats Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, que la S.G.I. a apporté son soutien au Département de l'Information et de la Propagande des Nations Unies qui organise une exposition itinérante intitulée "Les armes nucléaires : menace sur le monde", avec le concours des villes de Hiroshima et Nagasaki. Elle fut présentée au siège des Nations Unies à New-York, au Palais des Nations à Genève, au Centre de Documentation et d'Information des Nations Unies de Vienne, au siège de l'UNESCO à Paris, à Stockholm, Oslo, Bergen, Berlin Ouest, Athènes, et tout dernièrement à Belgrade et Zagreb. Elle se déplacera ensuite à Nairobi, Moscou et Pékin.

Pensez-vous, Monsieur le Député, que ce soit là les caractéristiques d'une "dynamique d'infiltration" ?

La S.G.I. participe également activement à la Haute Commission des Réfugiés des Nations Unies (U.N.H.C.R.) dans sa lutte pour les droits inaliénables de l'homme, et a recueilli, au moyen de collectes, depuis 1973, des sommes très importantes dont elle fit don à cette commission. Des missions de la Soka Gakkai Internationale ont également été envoyées dans différents camps de réfugiés.

Au travers de ces actions, et de rencontres, au plus haut niveau, des personnalités et des dirigeants de nombreux pays du monde entier, dont les U.S.A., l'U.R.S.S. et l'Europe ..., par son président, M. Daisaku Ikeda, la Soka Gakkai Internationale a acquis depuis plus d'une décennie une notoriété internationale pour les différentes activités qu'elle a entreprises. Citons pour référence :

Les rencontres avec M. André Malraux dont les dialogues avec M. Daisaku Ikeda ont été publiés au Japon, avec M. René Huyghe, de l'Académie Française, concrétisée par un ouvrage intitulé "La nuit appelle l'aurore" - Dialogues Orient / Occident sur la crise contemporaine - (Ed. Flammarion 1980). A l'échelle internationale, avec l'historien Arnold Toynbee ("Choisis la vie" - Ed. Albin Michel 1981), le président du Club de Rome, M. Aurelio Peccei ("Before it is too late" - Ed. Mac Donald and Co 1984), à paraître prochainement aux Presses Universitaires de France. On peut encore citer les rencontres avec M. Brian Wilson, Professeur en sociologie à l'université d'Oxford, avec la parution de l'ouvrage intitulé "Human Values in a changing world", toujours aux Editions Mac Donald, qui apporte une réflexion sur le rôle de la religion à notre époque moderne.

.../... 4

En France, une collection Ikeda vient d'être créée aux Editions du Rocher. M. Christian Jacq, directeur littéraire, écrivait récemment : "Daisaku Ikeda, outre sa stature internationale, est l'un des meilleurs connaisseurs actuels du Bouddhisme, de ses lois, de sa pratique, de ses prolongements dans la vie quotidienne, comme dans la vie spirituelle.

Daisaku Ikeda n'est pas seulement un érudit du Bouddhisme, un intellectuel qui l'étudie de l'extérieur, comme un objet d'analyse, mais surtout un pratiquant, un bouddhiste d'une ferveur communicative, qui sait parler d'un enseignement qu'il connaît de l'intérieur...

... Daisaku Ikeda ne nous est pas apparu comme un simple commentateur, comme un exégète plus ou moins banal, mais comme le chef de file d'un courant de pensée plongeant ses racines dans le Bouddhisme pour mieux comprendre le présent et préparer l'avenir. C'est pourquoi la meilleure solution éditoriale nous a semblé être la création d'une "Collection Ikeda" où seraient rassemblées les oeuvres de ce penseur, devenant ainsi accessibles au public français."

De plus, lors de l'inauguration du second Musée Fuji, à Tokyo, créé à l'initiative du Président Ikeda, le 3 novembre 1983, et qui à cette occasion accueillait de nombreux chefs-d'oeuvre de l'art français, M. Jack Lang, Ministre de la Culture, déclarait dans son message :

"Je sais l'effort considérable qui a été réalisé par la Fondation de l'Université Soka pour le Musée Fuji, et je suis heureux que le Ministère de la Culture ait pu, par les prêts consentis par les Musées Français, contribuer au succès de l'exposition organisée à Tokyo."

Nulle trace ici de "pacifisme d'inspiration soviétique", qualificatif par ailleurs particulièrement offensant et diffamatoire quand on sait notre souci constant de penser et d'agir pour le genre humain dans sa globalité et non dans ses particularismes idéologiques.

RAPPORTS AVEC L'ARGENT

Permettez-nous enfin d'aborder nos "rapports douteux avec l'argent". Jamais la pratique et l'enseignement du Bouddhisme Orthodoxe de la Nichiren Shoshu n'ont été liés à l'argent. Les membres de la Nichiren Shoshu Française participent librement et gratuitement aux cours que nous donnons sur l'enseignement de Nichiren Daishonin, ainsi qu'à bien d'autres activités; la cotisation, acte courant dans les associations, les partis politiques, les syndicats, n'est pas obligatoire dans notre mouvement.

"Alors, diriez-vous, quelles sont vos ressources ?"

Depuis l'origine du bouddhisme, le don fait au Bouddha était en relation avec le mode de vie de l'époque, il s'agissait le plus souvent de nourriture, de vêtements ou de papier et parfois de dons d'argent.

Nous ne vivons plus à ces époques reculées et force est de constater que l'argent est ce qui domine les échanges dans notre civilisation. La question qui se pose alors est de savoir sur quelle éthique repose son attitude à l'égard de l'argent; car tout ce qui touche à l'argent, touche à la vie. Sans philosophie soulignant le respect inconditionnel de la vie, la porte est ouverte à tous les excès à l'égard de l'argent et aux moyens douteux de l'obtenir.

.../... 5

Pour ce qui nous concerne, c'est quand nous avons acquis le sentiment qu'un membre comprend l'esprit du don enseigné dans le bouddhisme, après que ce dernier en ait lui-même fait la demande, et après avis favorable des différentes instances de notre association, qu'il peut effectuer le versement de la cotisation dont le montant de base est de quatre cents francs par an. Cette cotisation concerne aujourd'hui moins de la moitié des pratiquants. Si tout ceci est perçu comme une "pression", alors, nous souhaitons très sincèrement que, non seulement les 116 associations recensées par votre étude, mais aussi toutes les associations et tous les mouvements agissent comme nous le faisons.

De plus, un rapport financier est soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale, étant entendu que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est communiqué à tous les membres et que chacun a la possibilité de consulter les comptes de l'association.

Jusqu'à ce jour, aucun refus à l'encontre d'un membre demandant à consulter les comptes n'est intervenu. Notre souci, bien au contraire, reste une transparence financière à tous les niveaux. Par ailleurs, toute "violence" envers qui que ce soit demeure en totale contradiction avec les principes fondamentaux du bouddhisme.

La Nichiren Shoshu Française et la Nichiren Shoshu Européenne (fondée le 10 juillet 1981) sont deux associations totalement distinctes, tant par leur fonctionnement que par leurs statuts. Il ne saurait y avoir à cet égard aucune confusion.

C'est pourquoi, après avoir porté à votre connaissance les activités réelles de notre mouvement, tant de par le monde qu'en France, vous comprendrez notre étonnement et notre indignation de figurer dans votre Rapport, en tant que groupe sectaire dont les aspirations et les agissements porteraient préjudice à la société. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter à nouveau que pour la réalisation de votre Rapport, vous n'ayez pas pris la peine de vous informer plus profondément sur notre association.

Nous restons néanmoins à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez recueillir, et nous vous saurions gré, Monsieur le Député, de bien vouloir prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de rectifier au plus vite cette image préjudiciable aux idéaux élevés de notre mouvement.

Nous nous sommes permis de donner à ce pli la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception, étant donnée l'importance qu'il y a pour nous à ce que soit officiellement connue notre position au regard de votre Rapport.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée.

Eiichi YAMAZAKI



Président de la
Nichiren Shoshu Française

.../... 6

DOCUMENTS ANNEXES A LA PRESENTE

- 1- Traduction en français de l'article sur la Soka Gakkai figurant dans l'Encyclopedia Britannica - Edition internationale du 1er janvier 1974.
- 2- Article paru dans la revue Concilium 1982 (page 127 et suivante) - "Nouveau dialogue avec le Bouddhisme au Japon" -
- 3- Extrait de "La nuit appelle l'aurore" par René Huyghe et Daisaku Ikeda : Introduction par René Huyghe.
- 4- Déclaration du 8 août 1983 de M. Javier Perez de Cuellar, Secrétaire Général des Nations Unies, lors de la remise à M. Daisaku Ikeda de la Médaille de la Paix des Nations Unies.
- 5- Quelques documents émanant du Club "Gong"

PARIS, le 17 juillet 1985

M. Eiichi YAMAZAKI
Président de la Nichiren
Shoshu Française
4 rue Raymond Gachelin
B.P. 4

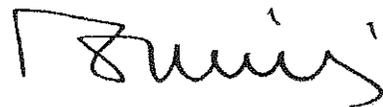
92332 SCEAUX CEDEX

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 juillet
1985.

Comme vous le savez sans doute, la mission qui m'avait été confiée par M. le Premier Ministre, s'est terminée, conformément aux dispositions réglementaires, le 1er mars 1983. Je ne suis donc plus en charge de ce dossier. Je ne puis que prendre acte de la mise au point que vous m'avez adressée, ainsi qu'au Premier Ministre qui a décidé de la publication du rapport. Je note que votre lettre répond aux appréciations portées par l'un de vos anciens pratiquants, M. Daniel BLANC, qui s'est exprimé par écrit comme responsable de l'association des bouddhistes de France et que par ailleurs la Nichiren Shoshu Française et la Nichiren Shoshu Européenne sont deux associations totalement distinctes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président,
à l'expression de mes sentiments très distingués.



Alain VIVIEN
Député de Seine et Marne

ANNEXE 4

LISTE EXHAUSTIVE DES CRITIQUES ET ACCUSATIONS OFFICIELLES ENVERS LE MOUVEMENT SOKA GAKKAI

1. Rapport au Premier ministre de M. Alain Vivien, député, sur « Les sectes en France – Expressions de la liberté morale ou facteurs de manipulation ? » (février 1983)

« A la demande de la mission (parlementaire), cette enquête a été effectuée (...) par l'ensemble des directions régionales et départementales des renseignements généraux du ministère de l'intérieur, qui a permis le recensement de 116 associations ou groupes (...) Cependant, par commodité, des ensembles aux contours quelque peu flous peuvent être constitués : la mouvance orientaliste (...).

L'importance du rôle de l'étranger

Bien que peu de ressortissants étrangers soient répertoriés au total dans les groupes sectaires, il est manifeste que l'inspiration des croyances, pratiques ou doctrine observées, ainsi que les relations qui se sont tissées, empruntent largement au fond international. L'importance des groupes se rattachant à la « mouvance orientaliste » dénote, certes, l'attrait de l'Orient (...). Voici des exemples de l'influence étrangère : ... Soka Gakkai : Liens directs avec la secte japonaise » (pages 43-45).

« 9. Nichiren Shoshu (Soka Gakkai, qui entretient des liens avec le Komeito. Extraits d'une lettre du président, Daniel-Léonard Blanc, de l'Association des Bouddhistes de France au président Ikeda, président de la Soka Gakkai Internationale, 25 décembre 1982).

Cette secte pseudo-bouddhique a la particularité d'être désavouée constamment par l'Association des Bouddhistes de France qui ne mâche pas ses mots :

« Le 5 juin 1981, j'ai attiré votre attention sur la mauvaise réputation de votre organisation en France : la Nichiren Shoshu Française, regrettant que parmi les sectes reconnues comme dangereuses, une seule soit d'expression bouddhique, la vôtre.

Le 25 décembre 1981, je vous ai interpellé sur la structure totalitaire de votre organisation en France et sa dynamique d'infiltration (réseaux économiques, scientifiques et culturels français) et de subversion populaire (pacifisme d'inspiration soviétique).

Aujourd'hui, le 25 décembre 1982, j'attire votre attention sur les rapports « douteux » de votre organisation en France avec l'argent. Je distingue trois points :

- 1. la pression pour faire payer les membres ;*
- 2. la violence à l'encontre des membres demandant un contrôle des fonds recueillis ;*
- 3. la confusion comptable entre Institut Européen de la Nichiren Shoshu et la Nichiren Shoshu Française » (pages 71 et 72).*

2. Le rapport parlementaire « Les sectes en France » (Assemblée nationale, 10 janvier 1996)

« Même s'il est difficile de procéder à un chiffrage précis, tant il est ardu de distinguer le véritable adepte du disciple occasionnel ou du simple sympathisant, les Renseignements généraux estiment à 160 000 le nombre d'adeptes au moins occasionnels, et à 100 000 le nombre de sympathisants (...).

Mouvements sectaires de 2000 à 10 000 adeptes : (...) Soka Gakkai internationale France » (pages 21 et 25).

« Dénombrement des adeptes de sectes en 1995 par l'UNADFI (...)

Soka Gakkai + Nichiren Shoshu

France : 6000

Monde : 17 000 000 » (page 30)

« Consultations reçues par téléphone dans les locaux de l'ADFI (centre parisien) et relatives à certains groupes (...)

Soka Gakkai

Année 1989 : 66

Année 1990 : 27

Année 1991 : 82

Année 1992 : 90

Année 1993 : 122

Année 1994 : 90 » (page 31)

« La seconde vague déferle à la fin des années 1960, toujours en provenance des Etats-Unis, mais marquée par une plus grande empreinte orientaliste (...). Relèvent notamment du premier courant (...) la Soka Gakkai » (page 33).

« Les facteurs d'expansion potentielle (...)

c) Une puissance financière (...)

La puissance financière de la Soka Gakkai se déduit, selon la même source (le CCMM), des récents investissements immobiliers de la secte (domaine des Forges à Trets, château des Roches à Bièvres » (page 46).

« II. – Un phénomène multiforme aux effets complexes

A.- Un phénomène diversifié (...)

1.- La méthode adoptée par les Renseignements généraux (...)

- Analyse des critères de qualification doctrinale des sectes (...)

- Les mouvements « orientalistes ». On regroupe sous ce qualificatif une extrême diversité de mouvements se référant, tout en les dévoyant, aux religions et doctrines

métaphysiques orientales, tel le bouddhisme, l'hindouisme ou le taoïsme. On peut regrouper dans ce courant (...), et bien sûr la Soka Gakkai. La Soka Gakkai prétend enseigner (malgré le schisme de 1990 avec Nichiren Shoshu) la doctrine de Nichiren, moine bouddhiste du XIII^{ème} siècle qui professait une version nationaliste et intolérante du bouddhisme. L'accès à la paix et au bonheur est garanti au fidèle qui respecte un certain nombre de pratiques, parmi lesquelles la récitation gonkyo de certains chapitres du Sûtra du Lotus, la récitation daïmoku de la formule sacrée d'adoration, la dévotion au mandala, rouleau où s'inscrivait cette invocation. La Soka Gakkai se pose comme une religion universelle, qui unifiera le bouddhisme à la société » (pages 53 et 55).

« Evolution typologique du phénomène sectaire (...)

Les sectes « orientalistes » se renouvellent. Les sectes « orientalistes » actuelles sont le noyau dur et les héritières des sectes religieuses dominantes des années 1970-1980. Celles-ci, telles (...) la Soka Gakkai se sont le plus souvent maintenues, alors que de nouveaux coreligionnaires d'importance sont apparus (HUE, sectes japonaises...). La spiritualité orientale fascine toujours, même si, aujourd'hui, elle est concurrencée par le « Nouvel Age » et si elle incorpore de plus en plus de préceptes « guérisseurs » particulièrement dangereux » (page 64).

« Des pratiques souvent dangereuses (...)

2.- Une nocivité qui dépasse largement le champ des illégalités constatées par les tribunaux

L'énumération ci-dessous regroupe en dix catégories, les dangers que présente le phénomène sectaire pour les individus d'une part, pour la société d'autre part, tels que la Commission a pu les appréhender au travers de l'ensemble de ses travaux.

a) Les dangers pour l'individu (...)

b) Les dangers pour la collectivité (...)

On constate également de nombreux cas de détournement des circuits économiques, de telles pratiques étant le fait de 51 organismes selon les analyses des Renseignements généraux. Il en serait ainsi de (...) la Soka Gakkai internationale France. On a vu, de fait, comment certaines sectes pouvaient avoir recours au travail clandestin ou à diverses formes de fraude ou d'escroquerie » (page 81).

3. Le rapport parlementaire « Les sectes et l'argent » (Assemblée nationale, 10 juin 1999)

« II.- Une organisation opaque (...)

A.- Des structures pyramidales en réseau (...)

I.- L'organisation sectaire et ses variantes (...)

a) L'existence d'un siège international situé à l'étranger (...)

Le Japon est également une zone de prédilection du sectarisme, et la Soka Gakkai (...) y dispose de sièges internationaux (...). L'existence d'un siège international à l'étranger permet d'établir des liens juridiques et financiers entre la secte mère et son émanation française, et le cas échéant, d'opérer des transferts de fonds parfois conséquents. Tel est notamment le cas de (...) la Soka Gakkai (...)» (page 26).

« b) La mise en place de structures fédérales

Les structures formant la secte sont assez fréquemment affiliées à une personne morale fédérative qui est la gardienne de l'unité du groupe et assure le contrôle de ses organes, parfois en leur imposant leurs statuts ou des prélèvements financiers (...). La Soka Gakkai dispose également d'une Union des associations culturelles Soka du bouddhisme Nichiren (...) » (pages 26 et 27).

« d) La présence d'une branche économique

La quasi totalité des sectes ont une activité économique, certes d'importance inégale et dont le caractère lucratif n'est pas toujours établi, mais directement exercée par l'organisation sectaire elle-même, indépendamment du réseau d'entreprises dont elle peut par ailleurs disposer. Ces activités économiques sont souvent assurées par les associations constituant les organes centraux de la secte, notamment à l'occasion de leurs activités « spirituelles », lorsque ces dernières passent par la vente de prestations ou de produits. Dans de nombreux cas, les sectes ont choisi de créer des structures économiques distinctes, spécifiquement chargées de poursuivre un but économique. Ces structures sont la face lucrative de la secte qui peut, par ailleurs, par l'intermédiaire de ses associations, continuer à avoir des activités économiques directes, notamment par la vente d'ouvrages et d'objets ou la facturation de stages, cours conférences ou autres prestations (...).

La Soka Gakkai a créé une société chargée d'exercer ses activités lucratives. Il s'agit de la Société européenne de restauration et de services détenues à 99 % par la secte, qui commercialise ses supports « pédagogiques » (pages 28 et 29).

« III.- L'utilisation de statuts avantageux

A.- Le recours à l'association déclarée et le détournement de la loi de 1901 (...)

1.- Une personne morale soumise à des obligations minimales mais disposant d'une large capacité juridique (...)

c) Une large capacité juridique (...)

Les associations sectaires utilisent largement la capacité juridique que leur offre leur déclaration en préfecture (...). Elles font également largement usage de la possibilité de contracter, comme le montrent les liens juridiques qu'elles ont établis entre elles. Plusieurs sectes ont communiqué à la Commission les apports dont elles ont bénéficié en application de la loi de 1901. La Soka Gakkai International France a notamment été constituée par les

apports consentis par deux autres instances nationales de la secte, la Soka Gakkai France et l'Institut Européen de la Soka Gakkai International » (pages 52 et 53).

« 2.- L'utilisation de la présomption d'absence de lucrativité (...)

d) L'application des critères de la gestion lucrative aux associations sectaires (...)

Les activités poursuivies par la Soka Gakkai à travers les associations formant la branche française de la secte ont, elles aussi, été jugées lucratives. Dans un jugement daté du 10 décembre 1996 sur lequel la Cour administrative de Paris n'a pas encore statué, le Tribunal administratif de Paris a, par exemple, considéré que l'association « Nichiren Shoshu française » tirait la majeure partie de ses recettes d'activités commerciales consistant en la vente de revues, brochures, livres, accessoires pratiques et cours ou séminaires payants pour laquelle elle dégagait une marge variant de 42,28 à 49,74 %, soit des taux supérieurs à ceux habituellement pratiqués dans ce secteur. Constatant en outre qu'elle plaçait ses excédents dans l'acquisition de valeurs mobilières et qu'elle possédait 99 % d'une SARL, le juge a conclu au caractère lucratif de l'association » (page 57).

« D.- Les vitrines humanitaires des sectes et le recours au statut d'ONG

1. Un statut mal défini, mais offrant des avantages non négligeables (...)

c) Les exemples de sectes reconnues ONG

La Soka Gakkai est également une ONG avec statut consultatif auprès du Conseil économique et social et du Département de l'information publique des Nations unies. Son président, M. Daisaku Ikeda a reçu en 1983 la médaille de la paix décernée par l'ONU. Comme Sri Chinmoy, la Soka Gakkai a utilisé son statut d'ONG pour tenter de participer, sous le patronage de la Mission créée à cet effet, aux célébrations du bicentenaire de la Révolution française » (page 89).

« Deuxième partie : L'influence des sectes – Un indéniable poids économique et financier (...)

I.- Une influence économique inquiétante (...)

A.- Panorama des activités économiques des sectes (...)

1.- La pénétration des entreprises (...)

Il faut également citer l'exemple de la Soka Gakkai, groupe d'origine japonaise que certains ont soupçonné, par le choix de ses implantations de ses centres, de rechercher des informations dans les secteurs du nucléaire et des nouvelles technologies (page 96).

« II.- Un poids financier insoupçonné

2.- Les « grandes sectes » (...)

La Soka Gakkai est, par sa richesse, la troisième secte implantée en France : son patrimoine, acquis en partie grâce aux apports venant de l'organisation mère, représente 240 millions de francs, et son budget annuel atteint, certains exercices, une vingtaine de millions de francs » (page 164).

« Des revenus d'origines comparables (...) »

1.- Les dons (...)

La fourchette se situe à des valeurs comparables pour les mouvements suivants ; Soka Gakkai (entre 13 et 18 millions de francs) ...L'importance acquise par les dons dans le financement du sectarisme pose le problème de la spontanéité des versements et la question des services qui peuvent être consentis en contrepartie. Apparemment légaux, les dons, compte tenu de leur montant, soulèvent des interrogations : sont-ils réellement des offrandes volontaires ou s'assimilent-ils à des prélèvements obligatoires ? S'agit-il de véritables dons ou d'une facturation déguisée des prestations ou des produits distribués par la secte de manière à cacher le caractère lucratif de son activité ? » (pages 166-168).

« 2.- Les revenus d'activités (...) »

a) *L'importance des revenus tirés des activités sectaires (...)*

L'importance des rappels d'impôts prononcés en raison d'une gestion lucrative est révélatrice de l'étendue des activités exercées par cinq sectes. Même si certains de ces rappels portent sur des exercices anciens, ils constituent toujours une bonne illustration du poids financier que les pratiques sectaires représentent (...). Pour sa part, la Soka Gakkai a fait l'objet d'un redressement de 16,1 millions de francs pour les ventes de stages, de cours et d'objets qu'elle a réalisées entre 1987 et 1990 » (page 173).

« C.- Une puissance financière utilisée à des fins convergentes (...) »

1.- Asseoir l'influence du mouvement (...)

a) *L'acquisition d'un patrimoine souvent éloigné de l'objet des associations concernées*

De fait, le patrimoine des sectes atteint une importance quantitative inquiétante. L'actif détenu par certaines associations, au but religieux, spirituel ou cultuel apparent, peut présenter une nature et des montants disproportionnés par rapport à leur objet social (...). Le capital associatif de la branche française de la Soka Gakkai s'établit à plus de 240 millions de francs (...). Les associations françaises de la Soka Gakkai disposent d'un portefeuille en SICAV dont la valeur comptable eu 31 décembre 1997 s'établissait à 64 millions de francs (...)

b) *Le parc immobilier des sectes (...)*

Ces évaluations permettent de situer la fortune immobilière des sectes. Plusieurs organisations sortent du lot et sont à la tête d'un parc supérieur à une centaine de millions de francs (...) la Soka Gakkai (qui) a procédé à des acquisitions de prestige (...).

c) Des investissements au service des pratiques sectaires

Quelle que soit sa forme, le patrimoine acquis par les sectes représente un investissement destiné à accroître son influence (...). Les comptes de la Soka Gakkai font également apparaître des revenus agricoles tirés de la propriété que la secte possède à Trets dans les Bouches-du-Rhône (...). Le patrimoine peut également être parfois utilisé comme une vitrine de la secte qui, en montrant sa richesse, cherche à prouver son honorabilité et à assurer sa respectabilité. La Soka Gakkai est le mouvement le plus représentatif de cette attitude. La secte japonaise a acquis, moyennant l'aide de l'association mère, plusieurs lieux prestigieux susceptibles d'asseoir sa réputation culturelle qu'elle revendique. Elle est en effet propriétaire du Château des Roches, ancienne demeure de Victor Hugo, située dans la vallée de la Bièvres où elle a installé un « centre culturel ». Ce lieu a été inauguré par le dirigeant international de la secte, M. Ikeda, en présence de représentants de milieux culturels et politiques français, et des manifestations y sont régulièrement organisées » (extraits des pages 180, 183, 184, 185).

« 3.- Financer l'organisation internationale (...)

Si l'évasion de la France vers l'étranger est dominante, l'inverse existe. La Soka Gakkai en est le meilleur exemple : la branche française est largement financée par la structure mère japonaise qui lui a notamment versé les apports nécessaires aux acquisitions immobilières décidées sur le sol français » (page 189).

« III.- La fraude fiscale (...)

A.- Une fraude fiscale importante par son montant et la diversité des malversations

Récapitulatif des redressements fiscaux prononcés à l'encontre d'organismes liés aux principaux mouvements sectaires

Soka Gakkai (1987-1991, en millions de francs):

Impôts directs : 17,8
TVA : 1
Taxe professionnelle : 2,3
Droits d'enregistrement : 0,02
Autres : 0,07

Total : 19,5

(...)

1.- Les activités associatives non déclarées

a) L'absence de déclaration d'activités lucratives (...)

Les activités d'hébergement, de stages, de cours et de vente d'objets exercées entre 1987 et 1991 par la Soka Gakkai ont fait l'objet d'une taxation à hauteur de 19,4 millions de francs » (page 222).

«B.- Une fraude généralement impunie

1.- Une dette très importante

Malgré leur importance, les dettes fiscales des sectes restent la plupart du temps non honorées et font très rarement l'objet de poursuites pénales.

Etat des créances détenues par la Comptabilité publique sur les principaux mouvements sectaires (...)

Soka Gakkai : 15 795 513 francs

2.- Une dette généralement impayée (...)

Les redressements prononcés à l'encontre de ... la Soka Gakkai (19,5 millions de francs) (n'ont) toujours pas été recouvrés ou (l'ont été) très partiellement, bien qu'ils portent aux années 1980 » (pages 228 et 230).

« Annexes - tableau sur la Soka Gakkai : A. L'organisation, B. Poids financier de l'organisation française, C. Patrimoine immobilier porté à la connaissance de la Commission comme appartenant à l'organisation française ou mis à sa disposition » (pages 330-332).

4. Rapport au Premier ministre de la MIVILUDES – Année 2005

« Protection des mineurs face à l'emprise sectaire (...)

L'enfant cible

La seconde raison qui motive l'intérêt porté par la Mission interministérielle à la situation des enfants est qu'ils sont bien souvent la cible des groupes (...).

D'autres groupes veillent à la naissance des tous petits. Au sein de la Soka Gakkai, les adeptes se marient entre eux. Cela se nomme : « faire un couple pour Kosen Rufu », ce qui signifie que la cellule familiale sert de relais pour la propagation de la doctrine. Dans les faits, les conjoints passent peu de temps ensemble si l'on excepte la pratique commune de la prière (une à trois heures par jour). L'enfant n'est pas au centre des préoccupations de ses parents, car les heures de prières et les réunions laissent peu de temps aux adultes. Quand les enfants se plaignent, la consigne est alors de dire : « Ta mère fait tous les jours quelque chose pour les autres, pour la société. (...). Votre mère vous aime, mes enfants, c'est pourquoi elle fait chaque jour des activités »¹⁰. L'attachement aux parents devient une attitude négative et égoïste. Pour Ikeda¹¹, le fondateur du mouvement, « l'idéal est d'élever vos enfants pour

¹⁰ « Daisaku Ikeda, Troisième millénaire, 1999 »

¹¹ « Ibid. »

qu'ils chérissent notre organisation. Avec cet esprit, les enfants se développeront remarquablement ». La Soka Gakkai a formé des groupes de jeunesse, puisque la jeunesse a le pouvoir de créer le futur. Naturellement, la source fondamentale de cette capacité réside dans notre foi et dans la loi mystique elle-même (...). Celui qui n'entraîne pas son corps et son esprit lorsqu'il est jeune, verra dans bien des cas sa détermination et ses idéaux détruits dans les dernières années de sa vie. Il n'est pas rare qu'en définitive sa vie soit un échec dans tous les domaines (...). Mon plus profond désir, ma prière est que vous chérissiez votre vie, que vous ayez une forte croyance dans le Gohonzon, et que vous ne vous écartiez jamais du chemin de la foi et du chemin de Kosen Rufu¹² » (page 13).

« Conséquences sur l'enfant de l'emprise sectaire (...)

Dans tous les groupes sectaires, les enfants vivent l'enfermement, l'isolement (...). Dans l'enfermement, les doctrines sont ressassées à l'infini (Soka Gakkai)... » (pages 16 et 17).

« Humanitaire d'urgence et dérives sectaires (...)

Une aide intéressée (...)

Perspective d'un pactole financier (...)

Le statut d'ONG auprès d'institutions telles que l'ONU peut procurer de grands avantages aux sectes qui parviennent à l'obtenir, en leur conférant une importante notoriété. Fortes de ce label de respectabilité international, il leur est ainsi plus aisé de faire appel à la générosité du public ou, dans une moindre mesure, de bénéficier de financements publics consentis par les institutions internationales aux organisations qu'elles ont reconnues, soit par d'autres collectivités publiques. Le rapport « Les sectes et l'argent » cite quelques exemples d'organismes bénéficiant du statut d'ONG auprès de l'ONU : ...la Soka Gakkai (...) » (page 74).

¹² « Directives du président Ikeda sur la jeunesse », Daily Guidance, vol. 3

RECOMMANDE AVEC AR

PALAIS BOURBON
Monsieur Alain Gest
Président de la Commission
d'enquête sur les secte
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Paris, le 11 mars 1996

Monsieur le Député,

Nous avons pris connaissance du rapport sur "les sectes en France" et constaté avec stupéfaction que la Soka Gakkai figurait parmi les 172 mouvements que vous classifiez comme "secte". Elle est citée sept fois et un commentaire de huit lignes pour le moins orienté lui est consacré.

Le fondateur, Nichiren Daishonin, ne proposait pas "une version nationaliste et intolérante du bouddhisme", et en tout état de cause, une commission d'enquête parlementaire, aussi compétente soit-elle, est-elle qualifiée pour porter un jugement et à fortiori une condamnation dans le domaine du droit canonique du Bouddhisme.

Il nous est par ailleurs fait grief de détourner (qui ?, quoi ?) des circuits économiques traditionnels ! Nous regrettons vivement que la commission que vous avez présidée ait cru devoir livrer en pâture aux tabloïds et médias télévisés des informations inexactes ou fausses sur notre mouvement ainsi que "retenir le sens commun que l'opinion publique attribue à la notion de secte" ! Nous comprenons d'autant moins cet ostracisme que notre mouvement est ouvert sur le monde et a noué un dialogue constructif avec certaines administrations, dialogue que nous poursuivrons et étendrons.

Il y aurait beaucoup à dire sur le document établi par votre commission : d'autres plus compétents que nous, s'en sont déjà chargés ou s'en chargeront ...

Cependant, nous nous voyons contraints de dénoncer :

- l'absence de processus contradictoire ayant présidé aux travaux de ladite commission, condition sine qua non de la crédibilité scientifique et démocratique d'un tel document (nous n'avons pas été auditionnés !).
- l'irruption de la pensée unique dans les domaines religieux et philosophiques, au mépris des valeurs républicaines les plus élémentaires.
- l'amalgame grossier entre des mouvements présumés pathogènes, des organisations folkloriques et des courants de pensée authentiquement religieux, philosophiques ou spirituels comme la Soka Gakkai (les véritables experts que sont les sociologues en religion auraient dû être entendus).
- la partialité et la démagogie de l'ADFI, organisme de droit privé utilisant des méthodes manipulatoires relevant trop souvent d'une inquisition intégriste contraire aux principes laïcs et républicains, sous couvert de valeurs familiales ou collectives au demeurant légitimes.
- la chasse aux sorcières indigne et lâche impulsée par quelques individus irresponsables et certains médias plus soucieux d'audimat que d'information.

Nous attirons également votre attention et celle des pouvoirs publics sur la nécessité :

- de protéger les libertés publiques, les libertés de conscience et d'association n'étant pas les moindres.
- d'appliquer les lois, toutes les lois et rien que les lois à tous ceux (individus ou personnes morales) qui mettent effectivement en péril l'ordre public, sans distinction d'opinion, de race, de religion ou de croyance.

Enfin, pour compléter vos dossiers, nous joignons à la présente un certain nombre de décisions judiciaires, pour la plupart très récentes, qui ont reconnu la mauvaise foi et le non fondement d'accusations aussi ridicules que graves portées à notre rencontre par certaines publications.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,



Pièces jointes : Jugements et arrêts

COPIE : Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Commission des droits de l'homme ONU
Bureau Central des cultes
Direction Centrale des Renseignements Généraux
Association Française de Sociologie Religieuse
Center for Studies on New Religions
Union bouddhiste de France

Pièces jointes

- NOUVEL OBSERVATEUR

Condamné le 01/04/92 par le Tribunal de Grande Instance de Paris

Jugement définitif

- QUOTIDIEN DE PARIS

Condamné le 17/06/92 par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre

Jugement définitif

- REPUBLICAIN DE L'ESSONNE

Condamné le 02/11/92 par le Tribunal de Grande Instance d'Evry

Jugement définitif

- PARISIEN LIBERE

Déclaration d'irrecevabilité le 02/06/92 par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny

Condamné en appel le 22/10/93 par la Cour d'Appel de Paris

Pourvoi en cassation en cours

- MINUTE

Condamné le 15/12/93 par le Tribunal de Grande Instance de Paris

Jugement définitif

- CRAPOUILLOT

Condamné le 09/02/94 par le Tribunal de Grande Instance de Paris

Jugement définitif

- EVENEMENT DU JEUDI

Condamné le 02/03/94 par le Tribunal de Grande Instance de Paris

Condamné en appel le 19/09/95 par la Cour d'Appel de Paris.

Pourvoi en cassation en cours

- FLAMMARION

Condamné le 26/1/94 par le Tribunal de Grande Instance de Paris.

Condamné en appel le 12/12/95 par la Cour d'Appel de Paris.

Alain GEST

*Député de la Somme
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
Conseiller Général du Canton de Corbie*

Monsieur le Président
Soka Gakkai France
4, rue Raymond Gachelin
92330 SCEAUX

PARIS, le 26 Mars 1996.

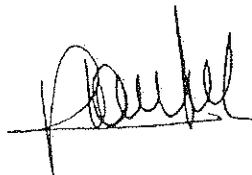
Nos Réf: AG/SH/MCF

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'exprimer votre étonnement à la constatation de ce que le rapport de la commission d'enquête que j'ai présidée ait considéré la Soka Gakkai France, comme une secte. Cette appréciation est fondée sur une analyse menée par la Direction Centrale des Renseignements Généraux sur la base de critères dont la commission a estimé qu'ils permettaient d'estimer au mieux la dangerosité de certaines associations à l'égard des individus et de la société.

Je vous indique, par ailleurs, que j'ai adressé à M. Jean-Louis Debré, Ministre de l'Intérieur, une demande tendant à obtenir des précisions sur les éléments ayant conduit à classer votre association au nombre des mouvements sectaires. Je ne manquerai pas de vous communiquer les compléments d'information que je pourrai ainsi obtenir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Alain GEST.

Palais Bourbon
Monsieur Jacques Guyard
126 rue de l'Université
75007 Paris

RECOMMANDE AVEC AR

Paris, le 30 juin 1999

Monsieur le Député,

Nous avons pris connaissance du rapport de la Commission d'enquête que vous avez présidée, sur « *la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers* ».

A la suite de la publication du rapport du 10 janvier 1996 sur « *Les sectes en France* », nous avons déjà écrit au Président de la précédente Commission, M. Alain Gest, pour lui faire part de notre stupéfaction de voir classé comme secte notre mouvement en compagnie de 171 autre entités. (Notre correspondance du 11 mars 1996)

Nous dénonçons à l'époque, entre autres griefs :

- L'amalgame grossier entre des mouvements présumés pathogènes, des organisations folkloriques et des courants de pensée authentiquement religieux, philosophiques ou spirituels comme la Soka Gakkai.
- L'irruption de la pensée unique dans les domaines religieux et philosophiques, au mépris des valeurs républicaines les plus élémentaires.

- La chasse aux sorcières indigne et lâche impulsée par quelques individus irresponsables et certains médias plus soucieux d'audimat que d'information.

Malgré nos démarches réitérées et l'engagement pris par M. Alain Gest le 26 mars 1996, nous n'avons reçu à ce jour aucune explication ni même le début d'une justification ayant conduit à classer notre association au nombre des mouvements sectaires.

De plus, notre comportement dans la société française, notre mode de fonctionnement interne totalement transparent aussi bien sur les plans administratif, organisationnel que culturel, sont autant de preuves de l'iniquité de cette classification de secte. Historiquement, la Soka Gakkai, depuis sa création en 1930 au Japon, a toujours défendu le principe de dignité de la vie et de respect de l'homme en toutes circonstances. Cela a conduit son premier président, M. Makiguchi, et son deuxième président, M. Toda, à être emprisonnés en 1943 par le gouvernement militariste japonais de l'époque, et pour M. Makiguchi de décéder en captivité en 1944 de mauvais traitements. Nous avons espéré que les représentants élus de notre pays reconnaissent la véritable nature de notre mouvement, depuis son origine.

Nous contestons la partialité quasi systématique ayant accompagné la publication de ce rapport. La relation faite par la plupart des médias (à quelques exceptions notables cependant) le montre bien : l'agressivité aveugle des commentaires et le prosaïsme des titres relevés dans la presse ont trop souvent été encouragés par des déclarations intempestives et bien peu républicaines émanant parfois de membres de la Commission elle-même.

Il est tellement facile de jeter en pâture un ou deux chiffres apparemment spectaculaires mais qui, expliqués et surtout comparés avec des églises officielles apparaîtraient bien dérisoires.

La contribution moyenne des pratiquants et sympathisants du mouvement Soka Gakkai est inférieure à 1.200 francs, c'est-à-dire très en deçà de celle que versent des membres de nombreux partis politiques, syndicats ou églises ! De plus, elle n'a aucun caractère obligatoire. De nombreux pratiquants et sympathisants participent à toutes les activités de notre mouvement sans aucune contribution financière ; le critère fondamental d'appartenance

à notre mouvement étant la pratique bouddhique et non le versement d'une quelconque contribution financière. Par ailleurs, et contrairement à des informations parues dans la presse, nous n'avons jamais mis en œuvre de pratiques de don déguisant la fourniture de prestations pas plus que de don tarifé. Où est dans tout cela le mercantilisme ? Qui rétablira la vérité ? Malheureusement pas le souci d'objectivité qui aurait dû présider à tous les travaux depuis l'origine.

Notre culture bouddhiste nous enseigne la compassion, pas la rancœur. Cependant, il reste en nous l'amertume de constater qu'au pays des lumières tant d'ombres surgissent, aussi inattendues qu'inquiétantes.

Nous sommes, comme nous l'avons toujours été, à votre disposition pour entamer une véritable réflexion sur la réalité de notre mouvement et sur l'erreur manifeste de sa classification en tant que secte. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'Administration :



le Président

- COPIE :**
- Monsieur le Président de la République
 - Monsieur le Président de l'assemblée nationale
 - Commission des droits de l'homme ONU
 - Conseil de l'Europe
 - Bureau central des cultes
 - Direction centrale des Renseignements Généraux
 - Association Française de Sociologie Religieuse
 - Union bouddhiste de France

Jacques GUYARD
Député de l'Essonne
Président du S.A.N. d'Evry
Ancien Ministre

Evry, le 10 août 1999

JG/JA/IG308.99.08.10

Monsieur le Président de la
SOKA GAKKAI France
3 Bd. Des Capucins
75002 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 30 juin 1999 concernant votre étonnement de voir votre association classée parmi les mouvements sectaires en France.

Comme vous le savez en 1995 et en 1999 les parlementaires français ont demandé la création de deux commissions d'enquêtes complémentaires sur les associations coercitives.

La première enquête recensait les « Sectes en France » ; la seconde concernait « l'argent et les Sectes ».

Comme vous le savez chaque commission d'enquête parlementaire est constituée pour une durée de six mois. Dès sa première réunion le 22 décembre 1998, la commission a décidé à l'unanimité d'appliquer la règle du secret prévue à l'article 6 de l'ordonnance n°581100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Tout au long de ses travaux, elle a été animée d'un esprit consensuel, extrêmement constructif visant à fournir des éléments d'analyse aussi précis que possible et non à alimenter une polémique.

L'objectif de la commission n'a pas été de juger mais d'informer le parlement et d'alerter l'opinion publique sur le poids économique et financier acquis par certaines associations loi 1901 afin de proposer des mesures susceptibles de corriger les dérives et les abus.

Tous les documents ont été archivés comme le prévoit la loi pour une durée de trente ans, dès la fin de nos travaux.

En conséquence, si vous souhaitez apporter des informations sur votre mouvement, je vous invite à contacter la mission interministérielle de lutte contre les sectes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Jacques GUYARD

Mission interministérielle de lutte contre les sectes - Monsieur Alain VIVIEN - 35 rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

S.A.N. d'EVRY - BP62 - 91002 EVRY Cédex : Tél 01 69 91 58 58 - Fax 01 69 91 57 72



MIVILUDES

M. Jean-Michel Roulet

Président

66 rue de Bellechasse

75007 Paris

Sceaux, le 19 juillet 2006

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du Rapport 2005 de la Miviludes, et constaté avec stupéfaction que la Soka Gakkai figure sans fondement et pour la première fois dans un document émanant de votre organisme.

La Soka Gakkai est même citée à quatre reprises dans ce rapport, mais de manière évasive, sans aucun fait précis à l'appui (hormis une citation tronquée – cf. ci-après), et surtout en étant insérée artificiellement dans des paragraphes relatant des accusations extrêmement graves, aux côtés d'autres mouvements condamnés par la justice, laissant penser que notre association serait de même nature, ce qui n'a pourtant jamais été notre cas.

Ainsi, à titre d'exemple flagrant, et sur l'accusation la plus lourde relative aux enfants, la citation utilisée page 13 du rapport, extraite du mensuel de la Soka Gakkai (dont vous trouverez ci-joint l'exacte, et surtout complète, copie de l'original), est tronquée et sortie de son contexte dénaturant ainsi un texte qui a pourtant clairement pour thème (et tout au contraire justement des graves insinuations énoncées), le respect, l'amour et l'écoute des enfants, y compris et a fortiori lorsque plusieurs membres d'une même famille ne pratiquent pas la même religion, ou...que certains n'en

pratiquent aucune. Le découpage du texte, tel que retenu dans le rapport, aboutit ainsi à la démonstration exactement inverse de la vérité.

La Soka Gakkai France s'interroge alors légitimement sur les motivations des rédacteurs et leur choix de ce découpage à partir du texte intégral d'origine que nous ne contestons pas.

Une autre remarque porte sur la date du texte en question, à savoir juillet 1999. Nous nous étonnons de l'utilisation d'une référence vieille de six ans pour un rapport de la Miviludes censé être annuel et donc relatant des faits...de l'année en question.

Au regard des passages de ce rapport qui prend la peine de nous citer, aucun fait objectivement répréhensible n'est reproché (et pour cause puisqu'il n'en existe pas) à la Soka Gakkai ou à ses membres pris ès-qualité, ni encore aucun discours (hormis justement le texte précité, tronqué et sorti de son contexte !), acte, fait ou comportement susceptible d'entrer objectivement dans la notion de dérives sectaires.

Nous sommes ainsi en droit de nous demander quels sont les éléments d'information qui vous ont amené à nous citer comme mouvement portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, qui s'attaquerait aux enfants comme des cibles, tel qu'avancé dans le chapitre « PROTECTION DES MINEURS FACE A L'EMPRISE SECTAIRE », paragraphe sur « *L'enfant cible* » (p.13), ou les séquestrerait comme le laisse entendre le rapport dans le chapitre « PROTECTION DES MINEURS FACE A L'EMPRISE SECTAIRE », paragraphe sur les « *Conséquences sur l'enfant de l'emprise sectaire* » (p.17), ou encore détournerait les collectes de fonds humanitaire comme rapporté dans le chapitre « HUMANITAIRE D'URGENCE ET DERIVES SECTAIRES », paragraphe sur la « *Perspective d'un pactole financier* » (p.74).

Sur tous ces points, et avant toutes explications complémentaires que nous proposerons de vous apporter, nous ne comprenons pas cette suspicion contre notre culte bouddhiste, suspicion unique au monde puisque le mouvement SOKA est régulièrement reconnu dans tous les pays dans lesquels nous sommes implantés (Charity Trust au Royaume-uni, mouvement religieux culturel en Espagne,

mouvement religieux membre de l'Union bouddhiste en Autriche,...), à commencer par le Japon bien entendu. Ainsi, dans ce pays moderne et démocratique où la Soka Gakkai compte plus de 10 millions de fidèles reconnus, le mouvement est parfaitement implanté dans la vie sociale, politique et culturelle japonaise, au sein de laquelle ses membres agissent personnellement, ou ès-qualité, sans aucune discrimination et en étant pleinement reconnus comme tels.

Si notre mouvement et ses représentants avaient été auditionnés, ou même simplement contactés par la Miviludes afin de fournir d'éventuels éléments d'information sur la Soka Gakkai, dans le cadre d'un réel débat contradictoire respectant les inaliénables droits de la défense et pour apporter toutes explications sur les quelques phrases sorties de leur contexte, cette malencontreuse méprise ne se serait pas produite.

Pour toutes ces raisons, et dans le cadre des dispositions relatives au droit de communication des citoyens, nous souhaiterions connaître par retour les sources (documents, études, articles, témoignages, ...), s'il y en a, qui sont venus appuyer votre rapport sur les passages nous concernant.

Nous sommes comme vous attachés aux valeurs de la République française, ainsi qu'aux valeurs universelles des Droits de l'être humain et du citoyen. Nous avons toujours exprimé notre plus grand respect pour la dignité humaine et en particulier la protection des enfants et des jeunes ; comme le montrent de toute évidence tous les écrits et toutes les actions de notre mouvement, en France et dans le monde entier.

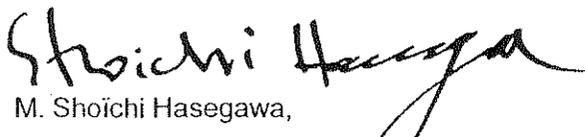
Avec vous, nous ne pouvons que souhaiter la liberté de chacun à croire, et évidemment dans la limite du respect de l'ordre public. Nous ne pouvons que souhaiter l'application stricte de la loi pour la protection de tous les citoyens, mais sans que, à l'inverse, certains d'entre eux soient injustement accusés sans fondement, sur la base d'une simple rumeur ancienne, largement véhiculée et reprise ensuite sans vérification, comme vient de le démontrer encore le récent débat parlementaire sur les sectes qui reprend sans les vérifier les informations du Rapport Miviludes ; portant ainsi un très grave préjudice à notre association et surtout à ses membres et leurs familles.

Nous sommes totalement ouverts à tout dialogue et souhaitons ardemment pouvoir vous rencontrer afin de connaître les exacts griefs que la Miviludes reproche à notre mouvement (dont la gravité devrait être en principe à la hauteur de celle des accusations portées) et pour tout complément d'information contribuant à une approche objective sur nos buts et actions dans la recherche de la vérité.

Souhaitant ainsi contribuer à renforcer la légitimité de la Miviludes, que nous ne contestons en aucun cas bien au contraire, par une objectivité sereine et le sérieux de son travail d'analyse, nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente.

Dans l'attente de cet entretien, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les plus distingués et à toute notre considération.

Pour l'ensemble des pratiquants de la SOKA GAKKAI France,
Et des fidèles du culte Bouddhiste SOKA de Nichiren



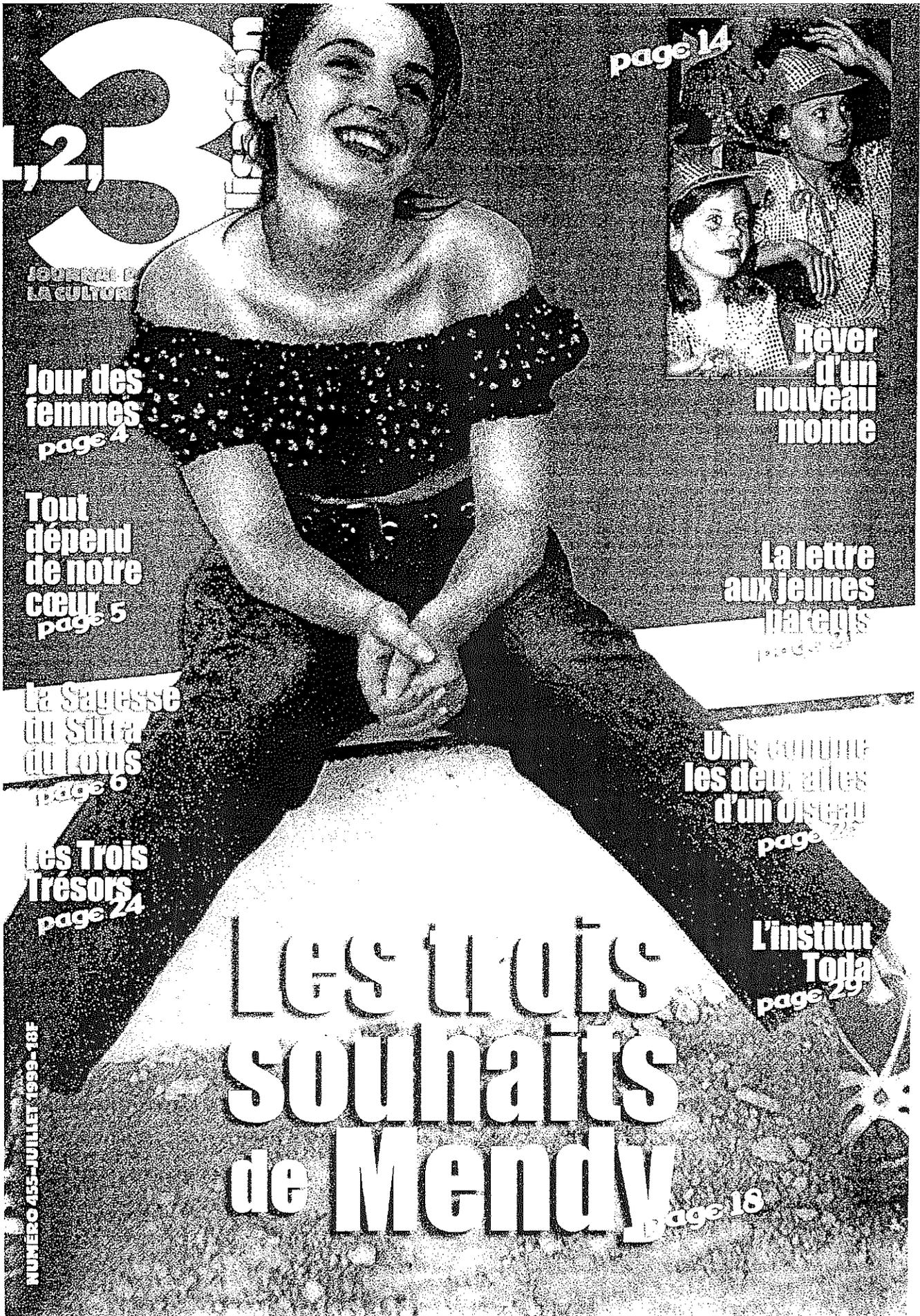
M. Shoichi Hasegawa,
Président de la SOKA GAKKAI France,
Ministre du culte bouddhiste Soka de Nichiren



Mme Marie-Elisabeth Mori,
Administratrice,
Ministre du culte bouddhiste SOKA de Nichiren

Pièce jointe : Copie du texte original mentionné (3^e Civilisation - Juillet 1999)

4/4



1, 2, 3

JOURNAL DE LA CULTURE

Journal des femmes page 4

Tout dépend de notre cœur page 5

La Sagesse du Sutra du Lotus page 6

Les Trois Trésors page 24

NUMERO 455-JUILLET 1999-18F

page 14



Rever d'un nouveau monde

La lettre aux jeunes parents page 21

Unis comme les deux ailes d'un oiseau page 25

L'institut Toda page 29

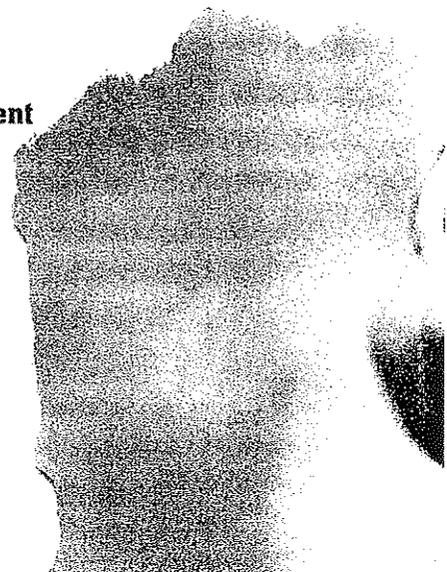
Les trois souhaits de Mendy

page 18

“ Honoré du monde, ces deux jeunes gens, mes fils, ont accompli l'œuvre du Bouddha, employant des pouvoirs transcendants et des métamorphoses pour détourner mon esprit des croyances erronées, et, me donnant accès à la certitude de la Loi du Bouddha, ils m'ont permis de rencontrer l'Honorable du monde. Ces deux fils ont été pour moi de bons amis. Ils ont voulu raviver les bonnes causes créées dans mes existences passées, me procurer enrichissement et bienfaits, et, pour cette raison, ils sont nés dans mon foyer. (LS, p. 316-317) ”

“ Les deux fils s'adressèrent ensuite à leur père et à leur mère en leur disant : Excellent, Père, Mère ! Et nous vous supplions, le moment venu, de vous rendre là où se trouve le bouddha Unraion-shukuō Kechi (Roi sage de la constellation du tonnerre et des nuages), d'aller le voir en personne et de lui faire des dons. Pourquoi ? Parce que rencontrer le Bouddha est aussi difficile que de trouver la fleur Udumbara ! Ou aussi difficile que, pour une tortue borgne, de rencontrer un bois flottant percé d'un trou. Nous avons bénéficié d'une grande bonne fortune depuis nos existences passées et nous avons ainsi pu rencontrer la Loi du Bouddha. (LS, p. 315) ”

- Suite de la série d'entretiens
- sur le Sûtra du Lotus
- entre : Daisaku Ikeda,
- président de la SGI,
- le responsable du département
- d'étude de la Soka Gakkai,
- M. Katsuji Saito,
- et les vice-responsables
- MM. Takanori Endo
- et Haruo Suda, parue
- dans le journal d'étude
- de la Soka Gakkai,
- le Daibyakurenge
- (Grand Lotus blanc).



A propos du 27^e chapitre "Le roi Myōshogon"

Rempportons une victoire incontestable en accomplissant notre révolution humaine dans la famille. Une orientation constante de la Soka Gakkai est la construction d'une famille harmonieuse en se fondant sur la foi bouddhique.

Le chapitre Myōshogon parle de l'épouse et des enfants d'un roi qui s'efforcent de guider leur père vers la Loi correcte. Il donne un exemple de révolution humaine accomplie au sein d'une famille et une orientation pour kosen-rufu dans un pays où les femmes et la jeunesse s'efforceraient de convertir ceux qui sont au pouvoir. Cet article traite de la bienveillance à l'égard des membres de sa famille, des rapports de couple, de la relation parents-enfants, et de la meilleure façon de transmettre la pratique bouddhique à ses enfants.

(suite)

Les membres de notre famille sont tous de bons amis bouddhiques

K. Saito. Il me semble que le message du Sûtra du Lotus est que tous les membres d'une famille sont, les uns pour les autres, de bons amis bouddhiques. Ceux qui ne pratiquent pas sont les bons amis de ceux qui pratiquent en leur permettant d'approfondir

leur croyance et de progresser en tant qu'êtres humains. On trouve un passage, dans les premiers écrits bouddhiques, qui dit : "L'épouse est la meilleure amie du mari, la mère est l'amie de toute la famille."

D. Ikeda. Le fait de naître dans une même famille résulte lui aussi de liens très profonds. "La destinée a voulu qu'ils soient mes parents et moi, leur enfant." (GZ, p. 902 - L&T vol. 1, p. 263) écrit Nichiren Daishonin dans le Goshō à propos de ses parents. Et à propos du lien entre mari et femme : "Et pas seulement dans la vie présente. Tout au long de leurs existences successives un homme et sa femme sont aussi étroitement liés que le corps et l'ombre..."

(GZ, p. 1088 - L&T vol. 1, p. 160) Puisque nous nous trouvons au sein d'une même famille en raison de liens très profonds, soyons de bons amis bouddhiques qui se permettent mutuellement de progresser en allant vers le bonheur. On peut dire d'une famille où l'on se soutient, où l'on se complète, où l'on s'entraîne pour s'améliorer dans le but d'accomplir kosen-rufu, que c'est une famille créatrice de valeurs ou une famille qui avance. Ce n'est pas un château fort, une famille fermée, c'est une famille ouverte qui progresse vers l'idéal en contribuant de manière positive à l'amélioration de

Conversations
sur le Sûtra du Lotus

CINQUANTE
ET UNIÈME
PARTIE
(SUITE ET FIN)

LA SAGESSE DU SÛTRA DU LOTUS

Myōshōgonnō honji
(Merveilleuse splendeur)

la société dans laquelle elle vit. Une famille ne devrait pas ressembler à un château fort mais plutôt à un avion.

T. Endo. Pour expliquer le profond lien karmique qui unit les membres de la famille du roi Myōshōgon, on rapporte une anecdote intéressante.

Elle est mentionnée dans le *Hokke Monjū* de T'ien-t'ai. Autrefois, à l'époque des Derniers Jours de la Loi d'un certain bouddha, quatre personnes pratiquaient le bouddhisme. Mais ils manquaient de nourriture et tous quatre ne savaient plus que faire. Alors, l'un d'eux déclara : "Nous ne pouvons pas continuer de cette manière. Vous trois, consacrez-vous à la pratique bouddhique. Moi seul, je m'occuperai des repas pour tout le monde." Les autres acceptèrent cette proposition. Grâce à son dévouement, les trois pratiquants purent atteindre la boddhéité et goûter des bienfaits tout au long d'innombrables vies. Grâce au bienfait méritoire d'avoir servi les trois autres, il renaquit roi dans toutes ses existences successives. Mais ses bienfaits ne pouvaient pas durer éternellement et il tomberait nécessairement un jour dans l'état de souffrance. Les trois autres en parlèrent ensemble. Ils dirent : "Nous avons obtenu l'éveil grâce à lui. Nous devons donc le sauver. Mais maintenant, attaché

comme il est aux désirs, il a des conceptions erronées. Pour l'en sortir, le seul moyen est d'utiliser l'affection familiale." C'est ainsi que l'un décida de renaître sous la forme d'une femme d'une grande beauté qui serait son épouse, et les deux autres comme des enfants sages et intelligents, dans une même famille. Ils entreprirent de sauver le roi en renaissant dans sa famille.

D. Ikeda. C'est très intéressant. On apprend, de plus, que la reine Jōtoku était à l'origine le bodhisattva Myōon, présent dans l'assemblée devant laquelle Shakyamuni enseigna le Sûtra du Lotus que les deux enfants sont les bodhisattvas Yakuō et Yakujō, le roi étant lui-même le bodhisattva Ketoku.

Ils sont unis par des liens de vie à vie transcendant passé, présent et avenir, par la solidarité des bons amis bouddhiques. La vie est mystérieuse.

D'où vient l'Homme ? Vers où va-t-il ? Ni la science, ni la politique, ni l'économie ne peuvent vraiment répondre à cette question. Seul l'enseignement bouddhique offre une réponse.

Quelqu'un peut bien se dire : "J'ai eu une famille magnifique, j'ai rencontré un amour idéal, je suis très heureux", mais il sait que demeurent les quatre souffrances que sont naissance, maladie, vieillesse, et mort. "Il nous faudra un jour

être séparés." Il n'échappera pas à cette souffrance qu'est la séparation de ceux qu'on aime. Mais la croyance en la Loi merveilleuse nous fait penser que nous pourrions renaître ensemble, vie après vie, tantôt comme parent et enfant, tantôt comme mari et femme, tantôt comme frères et sœurs, tantôt en tant qu'amis intimes. L'apparence et le lien changent mais, vie après vie, nous pourrions renaître très proches. Comme il est dit dans le Sûtra du Lotus "afin que vous puissiez ensemble atteindre la terre aux trésors" (LS, p. 141) C'est ce qui rend si extraordinaire la Loi merveilleuse.

La famille du roi Myōshōgon nous enseigne ce principe. Bien sûr, si vous pensez : "Je ne veux plus jamais revoir ou rencontrer cette personne", vous ne renâtrerez jamais plus avec elle. Rien ne vous y forcera, c'est entièrement libre.

A propos du divorce

H. Suda. Il arrive que deux personnes tout d'abord amoureuses l'une de l'autre, après s'être mariées, se trouvent un jour dans la situation où l'un ne peut même plus supporter la vue de l'autre. C'est alors qu'ils veulent divorcer. Faut-il qu'ils fassent l'effort de rester ensemble en se disant qu'ils doivent transformer leur karma ?

•••

“

**Le fait de divorcer
ou non
est une affaire privée
qui est la liberté
de chacun.**

”

“

**Le bonheur
est quelque chose
que l'on trouve
à l'intérieur
de soi-même.**

”

●●● **D. Ikeda.** C'est à ces personnes d'en décider. L'entourage n'a aucun droit de faire pression dans un sens ou dans l'autre. Et rien n'autorise à dire d'une personne qu'elle manque de croyance sous prétexte qu'elle a divorcé. C'est la liberté de chacun. Peu importe que l'on divorce ou non. L'important est en définitive de devenir heureux et de réaliser sa révolution humaine.

La croyance consiste à être toujours heureux, que l'on soit marié ou non, que l'on ait des enfants ou non. Car le bonheur est quelque chose que l'on trouve à l'intérieur de soi-même.

Les êtres humains naissent et meurent seuls. Cette vie-ci a pour finalité de se changer soi-même. L'important est donc de faire, de tout son entourage de bons amis bouddhiques et de tout ce qui survient, une occasion d'entraînement bouddhique.

Une femme a un jour demandé au président Toda : *“Cela ne va pas avec mon mari. Vaut-il mieux que je reste mariée avec lui, ou que je divorce ?”* Il lui a répondu : *“Je ne peux pas intervenir dans votre relation de couple”*. Et il a ajouté : *“Je ne vous dis ni de divorcer, ni de ne pas divorcer. Simplement, tant que vous ne briserez pas ce karma qui consiste à avoir un tel mari, même si vous divorcez vous connaîtrez des souffrances du même genre. Et si vous devez souffrir de la même manière, peut-être le mari que vous avez maintenant est-il aussi bien qu'un autre !”*

T. Endo. Un divorce concerne aussi les enfants. Je pense, pour ma part, que lorsqu'un couple marié a des enfants qui ne sont pas encore majeurs, il faut prendre avec prudence cette décision du divorce qui peut faire souffrir les enfants.



Montaigne

K. Saito. Un jour, vous avez dit vous-même, président Ikeda : *“Le fait de divorcer ou non est une affaire privée qui est la liberté de chacun. Cependant, le bouddhisme n'enseigne pas une façon de vivre où l'on construit son bonheur sur le malheur des autres. Gardez ce point en mémoire.”*

D. Ikeda. Bien sûr, l'idéal est que les parents s'entendent très bien. Mais on ne peut pas dire que si les parents divorcent, les enfants en seront systématiquement affectés de façon négative. Beaucoup se sont au contraire développés remarquablement en surmontant ce genre de difficulté.

H. Suda. Il y aussi des gens qui, après un divorce, en se remarquant sont devenus très heureux.

D. Ikeda. L'important est de réfléchir sur soi-même, à sa situation, en accomplissant sa propre révolution humaine, et sur cette base de prendre une décision par soi-même.

Si l'on a une forte croyance, en définitive, on sera immanquablement heureux. Quoi qu'il arrive, sans abandonner la pratique, on va toujours de l'avant, on agit pour *kosen-rufu*.

Dans ce cas, on remportera toujours la victoire. Il suffit de bien comprendre cela.

H. Suda. Je vois.

D. Ikeda. Si une personne a divorcé, elle ne devrait pas conserver de regrets. Il vaut mieux considérer cela comme une précieuse expérience et faire encore plus d'efforts pour *kosen-rufu*. J'aimerais qu'une personne dans cette situation soit chaleureusement soutenue par son entourage. Et même si vous êtes dans le cas de mère ou de père se retrouvant seule ou seul avec les enfants, je vous souhaite de vivre sans vous sentir seul en pensant : *“Puisque je suis le seul parent, je compenserai cela en ayant plus d'amis.”* Certains disent qu'un mariage parfaitement réussi est extrêmement rare. D'autres disent que 99% des mariages sont des échecs. Même si de l'extérieur une famille donne une impression enviable, la réalité est qu'ils ont souvent des problèmes. C'est Montaigne, je crois qui a écrit : *“Il est plus difficile de bien gouverner sa famille qu'un royaume.”*

T. Endo. Cela veut dire qu'il peut y avoir des disputes conjugales ?

D. Ikeda. L'énergie avec laquelle on se dispute est une preuve de bonne santé. En général, le mari et la femme sont presque dans le même état de vie, il y a donc des disputes. Si on développe un état de vie où l'on peut considérer son conjoint comme son propre enfant, il y a une telle différence d'état de vie qu'il est impossible de se disputer. Même si votre conjoint vous gronde, vivez joyeusement en vous disant : "Ah ! Il (ou elle) est encore en pleine forme, cela prouve qu'il (ou elle) est bien vivant(e)". Si vous parvenez à un état de vie élevé, même si votre conjoint dit ceci ou cela, vous l'entendrez comme le chant des moineaux.

Le bonheur est le fruit de la persévérance

D. Ikeda. Dans un couple, l'important est d'avoir de l'affection et de la bienveillance vis-à-vis de l'autre. Il n'y a pas d'autre solution que de réciter *daimoku* ensemble en visant vers ce qu'il y a de plus élevé, vers le bonheur. Même lorsque deux personnes sont mariées, à l'origine du couple, il y avait deux étrangers. Cela ne peut donc pas marcher sans efforts pour comprendre l'autre avec patience. En vivant ensemble, on protège sa famille, on travaille, on élève les enfants, et on essaye tous deux de contribuer au bonheur des autres. La persévérance est nécessaire. Pour réaliser le bonheur, il faut de la persévérance. Nombreux sont ceux qui rêvent d'un bonheur sans persévérance. Mais ce n'est et ne restera toujours qu'un rêve, un monde imaginaire. C'est une vision infantile, facile. Beaucoup de couples se déchirent tant qu'ils conservent une telle attitude. Ils cherchent le bonheur d'une certaine manière, mais en fin de compte ils deviennent malheureux. Les efforts pour construire ensemble, la persévérance dans les efforts pour avancer ensemble, c'est avec cela que l'on crée un véritable amour. Le véritable amour est le désir de vivre ensemble éternellement. Une fois marié, plus le temps passe, plus on ressent d'amour, c'est cela un véritable mariage. L'amour est quelque chose qui s'approfondit avec le temps. Un amour qui ne s'approfondit pas n'est qu'une simple inclination.

H. Suda. Je pense que ce point que vous soulignez est très important. Le bonheur ne s'obtient pas sans persévérance.

D. Ikeda. La vie d'un couple se passe dans la réalité quotidienne. L'homme doit donc avoir des ressources financières suffisantes pour assurer le budget de la famille et aussi être capable de bien écouter ce que lui dit sa femme. Même mariés, il est important de se faire des compliments, de se soutenir, de souligner n'importe quel point positif. On n'en finirait jamais d'énumérer les défauts d'un autre, c'est stupide. Le rôle d'une épouse est de rendre sa famille heureuse. Si elle est là, quelles que soient les circonstances, sa famille est joyeuse. Il faut pour cela qu'elle décide d'être un soleil. Alors, il n'y a plus d'obscurité dans le monde, toute sa famille est éclairée. Il suffit qu'elle devienne elle-même une personne pleine de bonne fortune qui puisse partager ses bienfaits avec son époux, ses enfants et ses petits-enfants. Avec une telle détermination, immanquablement, le reste de la famille se met à pratiquer.

S'il y a dans la famille une personne qui brille comme le soleil...

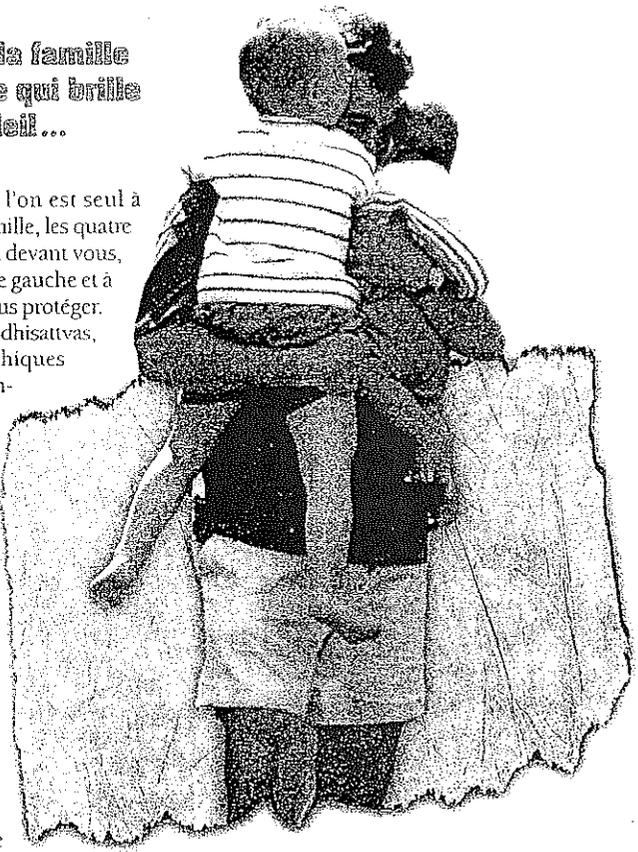
D. Ikeda. Même si l'on est seul à pratiquer dans la famille, les quatre bodhisattvas² seront devant vous, derrière vous, à votre gauche et à votre droite pour vous protéger. Les bouddhas, les bodhisattvas, les divinités bouddhiques viendront aussi nombreux qu'un troupeau de nuages pour protéger votre famille. Il ne faut jamais se croire seul. Sans se précipiter, en pensant aux autres, il faut souhaiter éveiller chez eux le désir de pratiquer. Il ne faudrait jamais penser : "Cette personne est ainsi et ne changera jamais." Ce type de

pensée bloque le développement de la personne concernée. Et cela fait également obstacle à notre propre développement. L'important est de prier en se disant résolument : "Elle va changer. Elle a l'état de bouddha, donc un jour cet état s'épanouira sinon je ferai moi-même tout ce qu'il faut pour cela." Même si vos parents ne pratiquent pas, n'en soyez pas tristes.

Dites-vous simplement : "Puisque mon père ne récite pas *daimoku*, je le ferai à sa place." Nichiren Daishonin écrivit : "... je partagerai avec mes parents à qui je dois la vie, l'ultime bienfait de cette foi." (GZ, p. 509 - L&T vol. 1, p. 127) Il en existe diverses interprétations, mais ce passage semble faire allusion au désir de faire pratiquer ses propres parents.

T. Endo. Si nos parents décèdent avant de commencer la pratique, que deviendront-ils ?

D. Ikeda. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, car même s'ils meurent, ils renaîtront tout de suite. La vie est éternelle, et ●●●





**Le bouddhisme
n'enseigne pas une façon
de vivre où l'on construit
son bonheur sur le malheur
des autres.**



**L'important
est de devenir heureux
et de réaliser
sa révolution humaine.**



☉☉☉ le *daimoku* que les enfants récitent touche la vie de leurs parents, même défunts. Il vaut mieux prendre tout cela de manière positive.

**Élever ses enfants
de telle manière
qu'ils chérissent
la Soka Gakkai**

H. Suda. Quel est le point essentiel pour que nos enfants pratiquent bien ?

D. Ikeda. Je ne pourrais pas dire en détail qu'il faut faire ceci ou cela. L'essentiel, à mon avis, est que les enfants respectent la Soka Gakkai et la chérissent. La pratique est l'affaire de toute une vie, et elle s'approfondit progressivement. Souvent une attitude volontaire, en imposant ceci ou cela à vos enfants, n'est pas très positive. L'important est d'enseigner aux enfants l'esprit de chérir et de respecter la Soka Gakkai. L'idéal est d'élever vos enfants de telle manière qu'ils chérissent notre organisation. Avec cet esprit, les enfants se développeront remarquablement. Sans cette attitude, si vous ne vous préoccupez que des apparences, c'est l'attitude de Kishimojin (l'ogresse "dévoreuse d'enfants").

K. Saito. Malheureusement, il arrive que les enfants d'un grand responsable, ou de personnes bien connues ne fassent pas beaucoup d'activités dans la Soka Gakkai. Or il arrive aussi, même si leurs parents ont l'air d'être engagés,

que ces mêmes parents, à la maison, critiquent les membres ou tiennent des propos méprisants sur la Soka Gakkai. Cette attitude se reflète très nettement chez leurs enfants. Un lycéen m'a un jour demandé : "Ma mère, après une conversation au téléphone pour transmettre des informations pour les activités, pousse un grand soupir. Elle semble pratiquer sans enthousiasme. Est-il correct de pratiquer de cette manière ?" Le cas de cet enfant n'est pas très grave, car il se souvient qu'autrefois sa mère faisait les activités très joyeusement.

D. Ikeda. On ne peut pas dire que parce des enfants pour l'instant ne s'impliquent pas dans la pratique, il y a un problème dans la croyance des parents. Il faut considérer les enfants à long terme. Souvent des enfants considérés comme "à problèmes" sont plus intelligents et sensibles que d'autres. Mais, en fin de compte, la croyance des parents est déterminante. En particulier, selon les expériences de centaines de milliers de cas, la croyance de la mère est très importante. C'est le principe de *hon mah kukyo to*, la cohérence du début jusqu'à la fin. *Hon* est la croyance des parents, *matsu (mak)*, la croyance des enfants. Il y a cohérence entre les deux croyances, en fin de compte elles sont équivalentes. Les parents doivent montrer par leur propre attitude l'esprit de respecter le *Gohonzon* et la Soka Gakkai, l'organisation qui permet de recevoir le *Gohonzon*. Avec une telle attitude, finalement, les enfants n'iront que dans la meilleure direction. Si les parents sont joyeux et avancent en concrétisant le bienfait de "l'acceptation





joyeuse", cela se transmet naturellement à leurs enfants. Et même si vous accordez beaucoup de temps à vos enfants, si vous les aimez et les gâtez, si vous ne leur enseignez pas cet esprit, ils prendront la mauvaise direction. Il n'est pas facile d'aider des êtres humains à se développer.

Si, au fond du cœur, vous vous moquez de la Soka Gakkai, l'organisation qui obéit au vœu du Bouddha, vous finirez par être objet de moquerie de la part de votre femme, de vos enfants et des autres. Nous parlions un peu plus tôt des bons amis bouddhiques. Cela veut dire qu'il ne faut pas se tromper sur les personnes que l'on choisit de suivre. Si l'on recherche la Loi correcte, il faut rechercher aussi les personnes correctes. Si vous vous trompez sur les personnes que vous prenez pour guide et pour modèle, même avec beaucoup d'efforts, vous n'aurez pas de bienfaits. C'est en ce sens que l'apparition de la Soka Gakkai apparaît comme mystérieuse. A propos de la pratique, c'est aux parents de bien guider leurs enfants, avec sagesse. Il est également important de demander un soutien aux responsables du département de l'Avenir.

Indépendamment de la question de la pratique elle-même, les parents devraient toujours être les alliés de leurs enfants et bien les écouter. En particulier, le père ne devrait jamais les réprimander trop sévèrement. Que la mère gronde un peu, cela ne crée pas de problème. Mais si le père et la mère grondent ensemble, les enfants n'ont plus de refuge.

T. Endo. Il est important de bien écouter ses enfants. Moi-même, quand je suis occupé, je n'ai pas cet attitude de bien écouter, et je le regrette.

D. Ikeda. Je connais une femme qui était seule à pratiquer dans sa famille. Son mari critiquait la Soka Gakkai, mais elle le laissait parler sans rien dire. Elle ne s'est jamais plainte à ses enfants. Si elle s'était plainte auprès de ses enfants, ils auraient eu l'impression que la pratique était cause de conflit entre leurs parents.

La mère a continué à pratiquer seule, avec courage, en ne s'ouvrant de toutes ses souffrances qu'au *Gohonzon*. Les enfants ont grandi et se sont mis à pratiquer. Ils eurent le sentiment que c'était grâce à la prière de leur mère qu'ils pouvaient se mettre à pratiquer. C'est une expérience concrète.

L'important est d'avoir un profond lien de cœur à cœur

T. Endo. Comment peut-on encourager des enfants qui disent qu'ils se sentent seuls parce que leur mère est souvent absente pour des activités ?

D. Ikeda. Ce qui compte c'est : est-elle respectée par ses enfants ou non ? Il serait bon que des parents disent à leurs enfants : "Ta mère fait tous les jours quelque chose pour les autres, pour la

société." Ainsi, les enfants pourront être fiers d'avoir une telle mère. Il est important aussi que la mère se demande si elle a bien su communiquer son affection à ses enfants. "Votre mère vous aime, mes enfants, c'est pourquoi elle fait chaque jour des activités. C'est pour le bonheur de toute la famille." Soyez une mère douce et bienveillante.

Si l'on n'a pas énormément de temps à consacrer à ses enfants, il faut faire usage de sagesse. Il est toujours possible de contacter les enfants restés seuls à la maison par téléphone, ou de leur laisser un mot, quitte à leur consacrer, de temps en temps, une journée entière. Il faut faire des efforts pour que les enfants comprennent votre cœur.

Le seul fait de se dire "Bonjour", chaque matin en se regardant bien dans les yeux, cela crée déjà une différence.

T. Endo. Il ne suffit pas d'avoir beaucoup de temps à passer avec ses enfants. Il y a des familles où parents et enfants sont souvent ensemble mais le lien de cœur à cœur n'est pas très profond.

D. Ikeda. On pourrait dire aussi que si l'on ne se voit pas tous les jours, les rencontres n'en ont que plus de fraîcheur et d'émotion.

H. Suda. Certains époux disent : "Je me sens seul, parce que ma femme est toujours en activités !"

K. Saito. Je pense que les maris qui ne pratiquent pas ressentent, d'une certaine manière, que la Soka Gakkai leur

☉☉☉ a pris leur femme et leurs enfants. Ils aimeraient que leur femme ou leurs enfants s'occupent plus d'eux.

T. Endo. C'est pourquoi, M. Ikeda, comme vous le disiez au début, respecter et exprimer toute son affection envers le père est important.

Respect et reconnaissance à l'égard des membres de la famille qui ne pratiquent pas

D. Ikeda. Une petite attention fait parfois une grande différence. Lorsqu'on rend visite ou lorsqu'on téléphone à une famille dans laquelle une personne est pratiquante mais les autres non, il est important de faire bien attention à de petits détails, de ne pas oublier, par exemple de saluer avec politesse même ceux qui ne pratiquent pas.

H. Suda. Quand j'appelle dans une famille et que la personne qui me répond ne pratique pas, je suis surpris, et j'éprouve un certain manque de naturel qui est perçu par mon interlocuteur. Cela peut créer une certaine tension. En pareil cas, j'essaie de saluer cette personne en la remerciant, par exemple, de son soutien constant envers la personne qui pratique.

D. Ikeda. Que l'on pratique ou non, la famille est la famille. Il ne faut jamais juger de manière formaliste en pensant : "Celui-là est bien parce qu'il pratique." Ou encore : "Celui-là n'est pas bien parce qu'il ne fait aucune activité." Il faut s'ôter de la tête ce genre de préjugés et tous les murs invisibles que l'on construit autour des uns et des autres. Il faut se comporter vis-à-vis de tous avec sincérité, politesse et bon sens. Par exemple, au sein d'une même famille, la femme peut pratiquer et son mari, non. Elle peut faire des activités grâce au soutien financier parfois de son mari, ou elle peut partir faire des activités dans inquiétude parce que ses parents ou beaux-parents qui ne pratiquent pas gardent sa maison ou ses enfants etc.



Il faut respecter ces personnes non-pratiquantes et leur exprimer de la reconnaissance. Si nous pensons à la famille du roi Myōshōgon, à l'histoire de leurs vies antérieures, l'un s'occupant du budget de la famille, un autre soutenant en restant à la maison, naturellement nous avons des sentiments de respect et de reconnaissance vis-à-vis de personnes qui ne pratiquent pas. Naturellement, les membres de la famille qui soutiennent ceux qui pratiquent sans pratiquer eux-mêmes obtiennent des bienfaits. Le monde de la Loi bouddhique est grand et généreux.

K. Saito. En effet, je me souviens, président Ikeda, que vous avez donné le titre de responsable honoraire de chapitre ou de centre au père non-pratiquant d'un membre du département de la jeunesse. Lorsque j'ai appris cela, j'ai été tout d'abord très surpris. Vous avez dit : "Expliquez le sens de cette responsabilité de chapitre ou de centre qui demande de nombreux efforts, et demandez ensuite à ce père d'accepter ce titre honoraire."

Le jeune pratiquant a été d'abord surpris, mais très ému et il a dit : "Vous m'enseignez de cette façon à véritablement respecter mon père. C'est l'esprit de reconnaissance envers le père qui m'a élevé."

D. Ikeda. Les membres d'une même famille restent toujours parents. Il ne faut jamais créer de mur entre ceux qui pratiquent et ceux qui ne pratiquent pas. Il est également stupide de rentrer dans sa famille en croyant pouvoir y exercer les mêmes fonctions qu'on remplit dans l'organisation. Par exemple si un procureur,

en rentrant chez lui, parle à sa femme et ses enfants comme un juge, ce sera difficilement supportable pour les membres de sa famille.

H. Suda. Je me souviens qu'il y a quelque temps, président Ikeda, vous avez rappelé une anecdote connue en Grande-Bretagne sur la reine Victoria. Elle s'était disputée avec son mari et ce dernier s'était enfermé à clé dans sa chambre. Se postant devant la porte de la chambre, elle avait frappé en disant : "Ouvrez, c'est la reine !" Mais la porte est restée fermée. Elle a essayé à plusieurs reprises. Quand le mari demandait : "Qui est-ce ?", elle répondait : "C'est la reine", et la porte restait close. Elle a frappé une fois de plus et quand il a demandé : "Qui est-ce ?", elle a répondu : "C'est ta femme". Et la porte, alors, s'est ouverte. Cette anecdote éclaire bien la complexité du cœur humain.

D. Ikeda. Lorsque l'on rend visite à une femme membre dont le mari ne pratique pas, ou dans le cas où tous deux pratiquent mais où la responsabilité bouddhique du mari est moins importante que celle de sa femme, il faut toujours manifester le plus grand respect envers le mari. Ce sont de petits détails importants. Par exemple, nous parlions tout à l'heure de maris qui, ne pratiquant pas, se sentent seuls. Supposons que la femme soit en train de préparer le dîner avec son mari et qu'une pratiquante l'appelle au téléphone. Si ce n'est pas quelque chose d'urgent, elle peut répondre au téléphone : "Désolée, mais je suis en ce moment en train de faire quelque chose d'important, je te rappellerai dans un quart d'heure". Et si, une fois le repas préparé, elle rappelle, son mari n'y verra rien à redire. Par contre,

si elle accorde l'absolue priorité au coup de téléphone, en faisant passer son mari en second, il se sentira inévitablement délaissé. La répétition de petits incidents de ce genre créera un fossé entre eux. C'est pourquoi les petites attentions sont si importantes.

H. Suda. Par exemple, en rentrant à la maison, quelqu'un dit aux membres de sa famille qui ne pratiquent pas : "Je suis épuisé. J'ai encore des coups de fil à passer" ou se contente de raconter ce qui l'a touché dans des activités auxquelles aucun d'eux n'a participé en monologuant : c'est un manque d'attention envers les membres de la famille restés à la maison.

Penser :

"Cela s'arrangera de toutes façons", c'est se tromper sur le sens de la pratique

D. Ikeda. Les responsables doivent bien penser au cas de chaque famille en particulier. Par exemple, nous vivons à une époque où la conjoncture économique est très difficile. Il arrive que dans une famille le mari doive se consacrer entièrement à son travail. Tantôt il est préférable que sa femme lui dise : "Récite bien daimoku et consacre toute ton énergie à ton travail sans te soucier des activités". Tantôt il est préférable que le mari fasse des activités pour accumuler de la bonne fortune. Il faut réfléchir et utiliser sa sagesse.

La réalité de la vie est dure. La pire attitude est d'être irresponsable. Penser ou dire : "Puisque je pratique, cela s'arrangera toujours", c'est une mauvaise compréhension de la pratique. Si vous priez, la véritable pratique consiste à agir en utilisant toutes vos forces et à combattre pour réaliser. C'est en remportant la victoire dans la société et en montrant des preuves actuelles que l'on remporte la victoire dans la famille et que l'on fait progresser *kosen-rufu*.

Il faut avoir la croyance qui rend possible l'impossible. Comme l'écrivit Nichiren Daishonin : "Je prie avec autant de force que s'il s'agissait de faire du feu avec du bois humide, ou de tirer de l'eau d'une terre aride." (GZ, p. 1132 - L&T vol. 6, p. 83) Prier, prier encore jusqu'à ce que nous obtenions la victoire.

C'est de cette manière que nous obtenons la confiance dans la société. Vers la fin du chapitre du roi Myōshōgon, le roi prend un engagement envers le Bouddha : "A dater de ce jour, je ne suivrai plus les caprices de mon propre esprit, et je ne céderai pas non plus aux conceptions erronées ou à l'arrogance, à la colère ou aux autres états de vie mauvais." (LS, p. 317)

Cet homme au pouvoir a changé de cette manière. Grâce au justes efforts de la mère et des deux jeunes gens, une personne mauvaise, jusqu'alors égoïste, arrogante, jalouse et incapable de voir ce qui est juste s'est éveillée à la justice. Autrement dit, un homme qui ne vivait que pour lui-même a changé d'orientation en décidant de consacrer sa vie au mieux-être des personnes ordinaires.

Le 21^e siècle sera le siècle de la philosophie

D. Ikeda. Le roi Myōshōgon symbolise la politique au sens large, et toutes les activités sociales comme l'économie, etc. Le message du chapitre du roi Myōshōgon est : "Même avec tout cela, il n'y a pas de bonheur sans une philosophie correcte."

La politique aussi bien que l'économie sont des moyens. Le but est le bonheur des êtres humains. Pour le réaliser, il faut une philosophie qui explique le sens de la vie, le sens du bonheur, comment y parvenir.

Je pense que le 21^e siècle sera inévitablement une époque où l'on expliquera la vie de manière plus profonde que par la politique et par l'économie, une époque de philosophie. Nous sommes les précurseurs de cette époque. Nous construisons un chemin pour transformer le mauvais roi qu'est le Japon actuel, en bon roi, roi Myōshōgon et pour guider sur cette voie le monde entier ☉

1/ Plante imaginaire censée ne fleurir qu'une fois tous les trois mille ans pour annoncer la naissance d'un roi faisant tourner la roue d'or, ou d'un bouddha. Voir "Udumbara," "Roi faisant tourner la roue" (*Dictionnaire du bouddhisme*, Ed. du Rocher, 1991, p. 494, et p. 390)

2/ Quatre bodhisattvas, guides des bodhisattvas sortis de la Terre. Ils sont inscrits sur le *Gohonzon* (voir TC 438 février 1998) et représentent la joie, la pureté, le véritable soi et l'éternité. (*Dictionnaire du bouddhisme*, p.370)

66

A dater de ce jour,

je ne suivrai plus

les caprices

de mon propre esprit,

et je ne céderai pas

non plus aux

conceptions erronées

ou à l'arrogance,

à la colère

ou aux autres

états de vie mauvais.

99

Consistoire Soka du Bouddhisme de Nichiren

Paris le 19 décembre 2006,

Analyse du rapport de la Commission d'enquête parlementaire relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire sur la santé des mineurs, intitulé « L'enfance volée. Les mineurs victimes des sectes » (rapport n°3507, déposé le 12 décembre 2006)

1. La Commission parlementaire reconnaît que le mouvement Soka Gakkai (et donc le culte Soka du bouddhisme de Nichiren) ne comporte tant dans sa doctrine, que dans les faits, « aucun comportement déviant » (page 39 du rapport « *sa doctrine n'impliquant pas, en elle même, des comportements déviants* »).

Ce constat officiel a été dressé à l'issue d'un travail approfondi et d'investigations par les parlementaires spécialisés dans les questions liées aux dérives sectaires (après 6 mois d'enquête).

2. Dans le même esprit, les députés ont également pris acte (page 43) de ce que le mouvement ne présente « *aucun trait spécifique* » au regard de l'éducation des enfants.

3. Après avoir pris note avec satisfaction de ces constatations, le Consistoire Soka du bouddhisme de Nichiren s'indigne toutefois de voir le nom de la Soka Gakkai cité dans ce rapport et regrette que la Commission se soit contentée de citer 1) un seul témoignage à huis clos (d'ailleurs non évoqué dans la liste des personnes auditionnées, même de manière anonyme – rapport, p. 207) ; 2) un représentant d'une association mettant en cause le mouvement sans aucune preuve tangible, et 3) une avocate (Me N'Kaoua du barreau d'Aix-en-Provence) connue pour s'être engagée dans une procédure de divorce en cours devant une juridiction du sud de la France, dont elle est elle-même « partie », ès qualité de représentante d'un des conjoints à l'instance, hostile au bouddhisme de Nichiren Daishonin.

Le point de vue isolé de cette avocate reflète la thèse qu'elle défend devant la juridiction compétente sans que soit entendue de manière contradictoire l'autre partie au procès civil, ce qui eut pourtant paru pour le moins équitable devant la Commission parlementaire, surtout quand on connaît hélas les difficultés d'appréciation sereine de la position des uns et des autres dans les procédures de divorce, toujours douloureuses lorsqu'elles aboutissent devant le juge du fond.

4. S'agissant du culte soka du bouddhisme de Nichiren, le rapport parlementaire se contente ainsi de reprendre des déclarations partisans et approximatives sorties de leur contexte, avec des citations erronées et infondées.

On peut analyser, de façon exhaustive, les passages concernant ce culte bouddhiste (évoqué à quatre reprises sur moins de 49 lignes pour un Rapport d'un total de 546 pages...)

4.1. A propos des contentieux familiaux, la « Soka Gakkai » est citée au détour d'une simple phrase (page 23) comme « *très active* », mais sans aucun chiffre, ni date, ou référence précise.

Or, à notre connaissance, il existerait aujourd'hui moins de 20 contentieux familiaux concernant les ménages dont l'un des conjoints est pratiquant du culte bouddhiste de Nichiren Daishonin (sur 16 000 pratiquants), alors que les statistiques nationales montrent que près d'un ménage sur deux se sépare. En outre, seulement deux contentieux concerneraient d'ailleurs Me N'Kaoua, déjà citée, qui évoque pourtant la Soka Gakkai comme si elle avait elle-même professionnellement de très nombreuses affaires en cours la concernant ! (en notant d'ailleurs que la Cour d'appel vient récemment de confirmer le rejet de toutes les prétentions de Me N'Kaoua pour le premier de ces dossiers)

4.2. Le rapport se borne par ailleurs à citer, à nouveau au détour d'une simple phrase, le président d'une association militante, évoquant une soi-disant directive interne du mouvement qui « *imposerait aux enfants de fréquenter les écoles pour y faire du prosélytisme* » (page 27)

L'intéressé n'apporte aucune précision sur cette directive, et pour cause puisqu'elle n'existe pas, le mouvement étant respectueux du principe de laïcité, tant à l'école que dans la société. D'ailleurs, aucun fait précis en ce sens n'est relevé ou observé à ce jour, à notre rencontre, à juste titre.

Consistoire Soka du Bouddhisme de Nichiren

De plus, on peut s'étonner de cette manipulation à caractère accusatoire qui consiste en même temps à qualifier certains mouvements de secte parce qu'ils ne scolarisent pas leurs enfants et à en accuser d'autres du même grief pour les motifs exactement inverses lorsque leurs enfants sont scolarisés « comme tout le monde ».

Si de tels actes prosélytes existaient réellement, l'Education Nationale et les enseignants n'auraient pas manqué, comme dans d'autres affaires médiatiques, de s'en saisir à juste titre.

4.3. A propos des atteintes à la vie familiale (page 42), la soi-disant manipulation des enfants n'est évoquée qu'à travers un spectacle organisée pour les enfants accompagnés de leurs parents.

De quoi s'agissait-il réellement ? Le 5 juin 1999, les enfants étaient conviés avec leurs parents à un spectacle au Cirque d'Hiver à Paris sur le thème : « *Les rêves des enfants ont la capacité de changer le monde* » (voir document-joint) et non pas comme écrit à tort : « *les enfants ont la capacité de changer le monde* » ; simple fête de fin d'année scolaire, comme dans de nombreux mouvements laïques ou non (comparable à toute kermesse, fête d'école, fête amicale...) et sur un thème qui démontre bien le contraire de ce qui est expliqué par le témoin entendu à huis clos par la commission.

De même, la place donnée à la famille au sein du mouvement, n'est guère exceptionnelle par rapport à bien d'autres mouvements, auxquels adhèrent des millions de français de tous bords, laïques ou religieux.

Dans le même esprit on peut noter que de façon totalement contradictoire la présente commission avance pour sa part dans son rapport des critiques qui sont exactement l'inverse de celles citées dans le rapport 2005 au Premier Ministre de la Miviludes : « [...] dans les faits, les conjoints passent peu de temps ensemble (...). L'enfant n'est pas au centre des préoccupations de ses parents [...] » (page 13 du rapport Miviludes).

Là encore, il s'agit d'une manipulation accusatoire qui consiste en même temps à qualifier certains mouvements de sectes parce qu'ils coupent les enfants de leurs familles et à en accuser d'autres du même grief pour le motif exactement inverse lorsqu'ils cherchent à préserver la cellule familiale.

5. Enfin, par un amalgame tendancieux et préjudiciable (même si on peut l'espérer involontaire), les quelques passages précités sont mélangés avec des présentations de témoignages anonymes sur des cas douloureux concernant d'autres mouvements eux-mêmes cités au conditionnel, et relevant de procédures pénales (p. 39 notamment) : agressions d'enfants, viols et attouchements, châtiments corporels... ; laissant planer ainsi le doute sur la Soka Gakkai alors même :

- qu'il est reconnu par la Commission elle-même que « **la doctrine du mouvement n'implique pas en elle-même de comportements déviants** » ;

- et que « **les services de police et de la gendarmerie nationale n'ont jamais constaté aucune dérive sectaire** » (lettre du Ministre de l'Intérieur – 23 Décembre 2003)

-et qu'enfin, **aucun des indices mis en avant par les précédentes Commissions parlementaires pour présumer du caractère sectaire d'un mouvement, n'a jamais été démontré en l'espèce la concernant.**

On peut donc légitimement s'étonner que la Commission, se contentant de quelques affirmations orales, anonymes et sans aucun fait précis ni aucune vérification, n'ait pas souhaité un examen plus approfondi qui aurait définitivement permis de « laver de tout soupçon » la Soka Gakkai et le culte bouddhiste de Nichiren Daishonin.

Annexes :

1. Lettre d'invitation au spectacle au Cirque d'hiver de Paris
2. Article relatif au spectacle, publié à l'époque dans le magazine mensuel de la Soka Gakkai
3. Extraits du rapport d'enquête parlementaire (542 pages), citant la Soka Gakkai en 49 lignes.

Commission d'enquête parlementaire relative à
l'influence des mouvements à caractère sectaire sur la santé des mineurs
« L'enfance volée. Les mineurs victimes des sectes »
(rapport n°3507, déposé le 12 décembre 2006)

(Extraits)

2. Un nombre important d'enfants victimes, qui reste difficile à évaluer

p.22-23

« Interrogée par M. Jean-Pierre Brard, secrétaire de la commission d'enquête, sur les types de sectes avec lesquelles elle avait eu le plus maille à partir dans l'exercice de son activité professionnelle, Me Line N'Kaoua (4), avocate dont le cabinet est spécialisé dans les contentieux familiaux liés à un problème sectaire, a indiqué pour sa part : « *Les groupes sur lesquels j'ai pu travailler sont principalement les Témoins de Jéhovah, qui arrivent très largement en tête. Suivent la Soka Gakkai, actuellement très active, puis tous les mouvements comme les mouvements Mahikari* »

(4) Audition du 3 octobre 2006.

4. L'enfant, vecteur et victime du prosélytisme du mouvement sectaire

p.26-27

« L'institution scolaire est loin d'être un sanctuaire dont seraient exclues les manoeuvres de prosélytisme ; celles-ci peuvent être en effet, le fait des jeunes adeptes eux-mêmes et être dirigées vers d'autres jeunes. M. Daniel Groscolas a mis l'accent sur ce problème crucial : « *Les Témoins de Jéhovah, par exemple, donnent pour directive aux enfants de fréquenter les écoles pour y faire du prosélytisme. La Soka Gakkai donne la même directive. Cela pose problème, car si la législation oblige les personnels de l'école publique à respecter une neutralité absolue, elle n'interdit pas aux élèves d'affirmer leurs croyances. Certaines sectes ont bien compris tout le profit qu'elles pouvaient en tirer.* »

(2) Audition du 5 septembre 2006.

8. Les risques de violences physiques

p.39

D'après un témoin entendu à huis clos, il existerait également au sein de la Soka Gakkai des réunions internes et des directives pour régler les problèmes, des responsables venant « aider » les adeptes à appliquer ces instructions, sa doctrine n'impliquant cependant pas, en elle-même, des comportements déviants.

9. Les atteintes à la vie familiale

p.42-43

La commission d'enquête s'est interrogée sur les raisons qui peuvent pousser certaines organisations à s'intéresser particulièrement aux mineurs. Ainsi a été évoqué le cas de la Soka Gakkai, qui a réuni en juin 1999, en Île-de-France, près de 700 enfants et leurs parents sur le thème : « Les enfants ont la capacité de changer le monde ». Interrogé sur les raisons de cet intérêt pour les enfants qui, par définition, n'ont pas de patrimoine personnel, un témoin entendu à huis clos a expliqué que les enfants représentent la pérennité du mouvement : la volonté de pouvoir y est telle, dans tous les sens du terme, que les enfants sont manipulés dès leur plus jeune âge pour « tenir » les parents, auxquels il est expliqué qu'ils ne doivent surtout pas arrêter de pratiquer « car leurs enfants sont là pour changer le monde, ils sont les bouddhas du futur ». De son côté, Me Line N'Kaoua (2) déclarait lors de son audition : « La famille a une grande importance pour la secte, dans la mesure où c'est un lieu de transmission de la doctrine sectaire. J'en veux pour preuve le mouvement Soka Gakkai ».

En réponse au questionnaire de la commission d'enquête et plus précisément à sa question : « Qu'est-ce qui fait l'originalité de votre message au regard de l'éducation des enfants ? » la Soka Gakkai a cependant considéré que celui-ci ne présentait aucun trait spécifique sur ce terrain.

(2) Audition du 3 octobre 2006.